

DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS ET ENTRE LES REGIONS ET PROVINCES BELGES

Mouvements annuels des emplois et des travailleurs sur la base de la période 2014-2016

Tim Goesaert & Ludo Struyven

Revue Dynam 2018/1

Cette édition a vu le jour dans le cadre de Dynam-Reg, un projet collaboratif entre l'ONSS, l'IBSA, le Département WSE, l'IWEPS et l'HIVA-KU Leuven

LES COMMENTAIRES SONT LES BIENVENUS tim.goesaert@kuleuven.be, ludo.struyven@kuleuven.be

KU Leuven
HIVA INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE TRAVAIL ET LA SOCIÉTÉ
Parkstraat 47 bus 5300, 3000 LEUVEN, Belgique
hiva@kuleuven.be
<http://hiva.kuleuven.be>

© 2018 HIVA KU Leuven

Aucun élément de cette publication ne peut être reproduit ni publié par impression, photocopie, microfilm ou tout autre procédé, sans l'autorisation écrite préalable de l'auteur.

Sommaire

1 Introduction	5
2 Évolution sur le marché du travail belge	7
3 La dynamique de l'emploi et la dynamique des travailleurs au niveau régional	10
3.1 Macrodynamique du marché du travail par région	10
3.2 Différences sectorielles de la macrodynamique entre les régions	16
4 La dynamique de l'emploi au niveau provincial	21
4.1 Macrodynamique du marché du travail par province	21
4.2 Différences sectorielles de la macrodynamique entre les provinces	23
5 Annexe	25

Dynam-Reg est un projet en cours qui analyse la dynamique régionale du marché du travail belge, sur la base de la méthodologie Dynam. Le but du projet est d'intégrer, de compléter et d'enrichir les informations liées au lieu d'implantation des entreprises dans l'ensemble existant des données Dynam. Les bases à ce propos ont été élaborées en 2011-2014 par l'ONSS et l'HIVA-KU Leuven, avec le soutien de Federgon. Il devient ainsi possible non seulement de donner un aperçu du nombre d'emplois dans chacune des trois régions, mais aussi d'exposer la dynamique sous-jacente à ces chiffres: la diminution ou l'augmentation brute du nombre d'emplois, les entrées et sorties de travailleurs dans chaque région et les mouvements au sein des entreprises multirégionales (les entreprises actives dans plusieurs régions).

Le projet Dynam-Reg se concentre sur les tendances réelles du marché du travail et développe davantage la méthodologie qui vise à éliminer les effets des "faux" employeurs débutants et entreprises qui cessent apparemment leur activité ainsi que les "fausses" créations et destructions d'emplois. Alors que, jusqu'à présent, seules les caractéristiques régionales des entreprises actives dans une seule région (entreprises unirégionales) étaient exploitées, le vaste ensemble de données de Dynam permet d'intégrer le lieu d'occupation de la population entière de travailleurs.

Cet enrichissement est le fruit d'un accord de coopération avec les trois régions et est coordonné par l'ONSS et l'HIVA-KU Leuven. Le soutien régional est assuré par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), l'IBSA (Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse) et le Département WSE (Werk en Sociale Economie) de l'administration flamande.

Tous les chiffres de cette Revue Dynam reposent sur les données Dynam et Dynam-Reg originales pour la population entière de salariés (y compris l'ensemble des administrations publiques). Lorsque des chiffres sont cités, la mention de la source est la suivante:

Source: Dynam et Dynam-Reg, une collaboration entre l'ONSS, l'IBSA, l'IWEPS, le Département WSE et l'HIVA-KU Leuven

Dédiée à Caroline Vermandere, chercheuse à la KU Leuven et HIVA, engagée dans l'ouverture de données administratives pour la recherche. Elle est co-auteur du document de travail « La dynamique de l'emploi régional en période de crise et de relance. Une analyse comparative de Bruxelles, de la Flandre et de la Wallonie (2012) ».

1 | Introduction

Dans cette Revue, nous abordons la dynamique sur le marché du travail belge pour la période 2014-2016, sur la base des chiffres Dynam-Reg les plus récents. Dynam et Dynam-Reg se caractérisent par le fait qu'ils se concentrent sur le tableau agrégé formé par tous les types de transitions de tous les travailleurs qui entrent dans les entreprises ou qui en sortent. En d'autres termes, les nombreuses microdynamiques entrantes et sortantes du marché du travail sont fusionnées afin de décrire et d'analyser les macrodynamiques du marché du travail. Nous nous penchons sur la dynamique des travailleurs (entrées/sorties) et de l'emploi (emplois créés/emplois disparus), comme dans les publications antérieures. Nous nous intéressons à cet égard à la création et à la destruction d'emplois dans les entreprises belges et à leur impacte sur l'emploi dans les trois régions, à savoir une augmentation ou une diminution du nombre d'emplois par région dans les établissements situés dans chacune des trois régions. En ce qui concerne la dynamique des emplois, nous parlons de création d'emplois et de destruction d'emplois en ce qui concerne les emplois qui sont ajoutés/ ont disparu en raison de la croissance et du rétrécissement au niveau belge de l'entreprise entière. L'augmentation et la diminution du nombre d'emplois aux niveaux régional et provincial sont le résultat de la croissance/diminution des entreprises dans une région ou une province. La dynamique des emplois est à distinguer de la dynamique des travailleurs: pour ce faire, nous utilisons les concepts d'entrée et de sortie des travailleurs, tant au niveau belge qu'aux niveaux régional et provincial.¹

En outre, nous nous intéressons aussi au niveau sous-régional, afin de clarifier la dynamique dans et entre les différentes provinces. C'est la première fois que nous avons pu réaliser cet exercice régional (sur la base du lieu de travail jusqu'au niveau sous-régional) et en établir un rapport par province dans ce Revue Dynam.

Le premier chapitre s'intéresse à la création d'emplois au niveau belge. Le chapitre suivant examine la tendance au niveau régional, en ce qui concerne à la fois l'emploi et les mouvements des travailleurs. Le dernier chapitre analyse de plus près le niveau sous-régional des macrodynamiques (les dix provinces belges et la Région de Bruxelles-Capitale). L'encadré à la page suivante précise les définitions utilisées.

¹ Pour une explication des concepts et de la méthodologie, voir Goesaert, T., Struyven, L. & Vets, P. (2015). *Décomposition de la dynamique d'emploi régionale. Note méthodologique dans le cadre du Revue Dynam 3*. Leuven: HIVA; Van Mellaert, L., Geurts, K., Heylen, V., Ramioul, M., Vets, P. & Struyven, L. (2013). *Het belang van de Dynam-correctiemethode voor het bestuderen van de dynamiek op de Belgische arbeidsmarkt. Beleidsrapport STORE-B-13-004*. Leuven: Steunpunt Ondernemen en Regionale Economie.

Aperçu des concepts et définitions

Évolution nette - Création d'emplois/destruction d'emplois - Nombre total d'emplois

Au sein de chaque entreprise, les travailleurs actifs dans les différents établissements sont additionnés, au 30 juin de l'année de départ et de l'année de fin. La différence entre le début et la fin de la période de calcul donne l'évolution nette qui, selon qu'elle est positive ou négative au niveau de l'entreprise, est considérée comme une création d'emplois ou une destruction d'emplois. Comme cet exercice a lieu au niveau de l'entreprise, une distinction peut être faite selon le secteur, la taille de l'entreprise et le type d'entreprise (en croissance ou contraction, débutant ou cessant ses activités).

Augmentation/diminution régionales

L'emploi des employeurs est scindé par région. Si l'emploi d'un employeur dans la région A est supérieur à la fin de la période de référence, par rapport au début de cette période, et est plus petit dans la région B, il existe une augmentation régionale dans la région A et une diminution régionale dans la région B. Pour les employeurs qui n'avaient de l'emploi que dans une seule région au cours de la période de référence (du 30 juin de l'année t-1 au 30 juin de l'année t), l'opération revient à déterminer la création ou la destruction d'emplois. Pour les employeurs qui avaient de l'emploi dans plusieurs régions, la création ou la destruction d'emplois est le résultat net des augmentations/diminutions dans les différentes régions. La différence entre l'augmentation et la diminution régionales donne l'évolution nette de l'emploi régional.

Entrées et sorties de travailleurs

Dans DynaM, la plupart des flux de base sur le marché du travail sont qualifiés d'entrées ou de sorties. Il s'agit chaque fois des entrées dans ou de sorties hors d'une entreprise assujettie à l'ONSS. À l'instar de la dynamique de l'emploi, la dynamique des travailleurs est mesurée au niveau de l'entreprise, en comparant l'effectif à deux moments différents. Concrètement, l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t-1 est comparé à l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t.

Lorsqu'un travailleur d'une entreprise assujettie à l'ONSS ne se trouve pas dans la DmfA de l'année t-1 mais est mentionné dans la DmfA de l'année t, nous parlons d'entrée (Davis et Haltiwanger 1999). De même, une sortie est enregistrée lorsqu'un travailleur qui était encore actif dans l'entreprise au 30 juin de l'année t-1 n'est plus enregistré au 30 juin de l'année t (Davis et Haltiwanger 1999).

La différence entre les entrées et les sorties au niveau de l'entreprise constitue l'évolution nette de l'emploi. Si nous examinons la différence entre les entrées et les sorties au niveau régional, nous obtenons le solde net des entrées et des sorties. Les travailleurs qui étaient déjà actifs dans l'entreprise, mais dans un autre établissement, ne sont pas comptés dans les entrées ni les sorties. Il s'agit d'un glissement interne (au sein d'une même entreprise) d'une région à une autre.

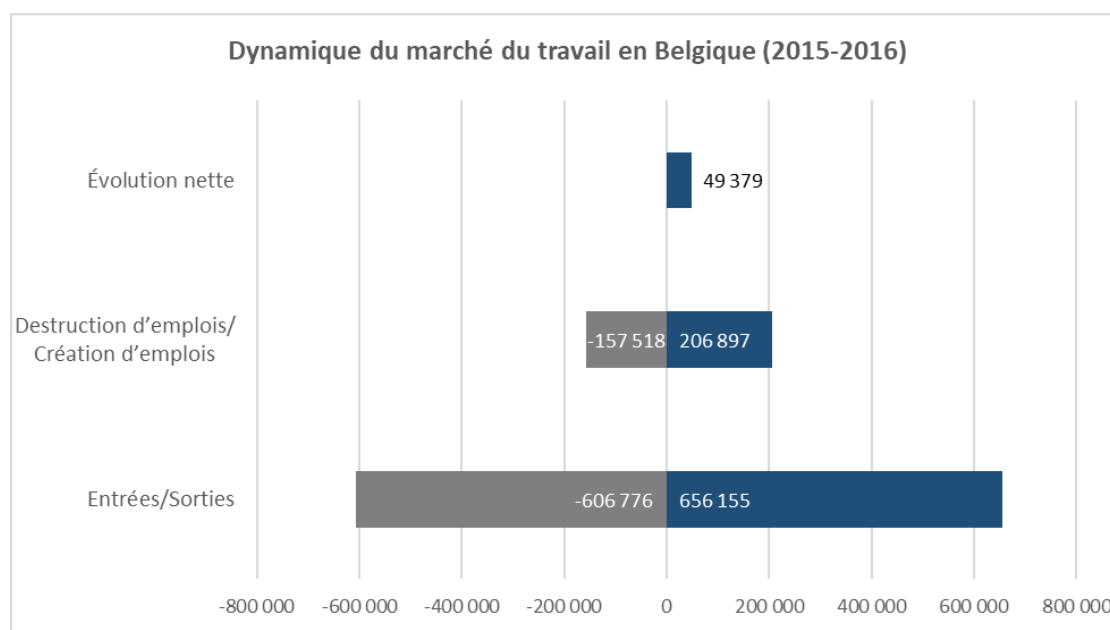
Calcul des taux - nombre moyen d'emplois

Afin de pouvoir comparer les statistiques d'augmentation/diminution d'emploi ou d'entrées/sorties des travailleurs entre secteurs ou entre région, ceux-ci sont rapportés à l'emploi total dans la région, le secteur, etc. Pour ce faire, nous prenons les moyennes du nombre d'emplois par région, ou par secteur, au début et à la fin de chaque période.

2 | Évolution sur le marché du travail belge

Avant de passer aux dynamiques régionales et sous-régionales, nous allons examiner l'évolution de l'emploi au niveau belge. Le Graphique 1 donne un aperçu des différentes composantes et couches de la dynamique du marché du travail dans le contexte de Dynam. Entre juin 2015 et juin 2016, 49 379 emplois ont été créés par les entreprises belges, sur un total de 3 889 405 emplois² (soit une croissance de 1,3%). Cette couche supérieure n'est que le sommet de l'iceberg. Les nouveaux emplois sont le résultat de deux composantes à distinguer: 206 897 emplois créés dans des entreprises belges en croissance ou débutant leur activité et 157 518 emplois disparus dans des entreprises en recul ou qui cessent leur activité (la deuxième couche du graphique en iceberg). Ces créations et destructions d'emplois amorcent à leur tour une dynamique d'entrées et de sorties de travailleurs dans ces entreprises (troisième couche). Cette dynamique parmi les travailleurs est généralement trois fois plus importante que la dynamique des emplois (Heylen, Vandekerckhove, Vets, & Struyven, 2013). En effet, le flux d'employés entrants n'inclut pas seulement le recrutement pour l'emploi supplémentaire (demande d'expansion) mais aussi pour le remplacement des salariés qui quittent l'entreprise (demande de remplacement). Au total, 656 155c travailleurs ont fait leur entrée dans une entreprise, tandis que 606 776 travailleurs sont sortis d'une entreprise, pour ne plus être actifs en tant que travailleurs ou pour entrer dans une autre entreprise.

Graphique 1 Couches et composantes de la dynamique de l'emploi et de la dynamique des travailleurs en Belgique (2015-2016)

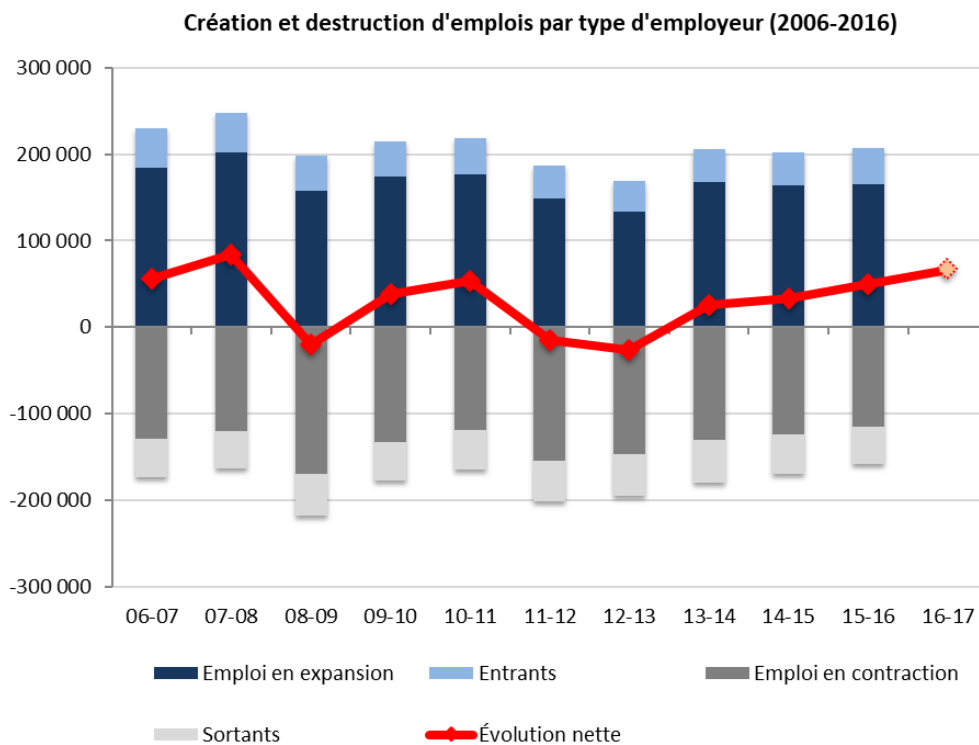


² Nous tenons compte ici de la moyenne du nombre d'emplois, mesurée le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016.

Le Graphique 2 montre l'évolution de ces créations et destructions d'emplois brutes, sur une période de dix ans. Pour la troisième année consécutive, nous observons une augmentation nette de l'emploi. Au cours de la période 2014-2015, il y a eu 32 669 emplois supplémentaires, contre 25 700 en 2013-2014. Cette augmentation est principalement due à la baisse de la destruction d'emplois brute et, dans une moindre mesure, à une augmentation de la création d'emplois. L'évolution jusqu'en 2016 montre que la création d'emplois (la barre supérieure du graphique 2) n'a pas encore retrouvé le niveau d'avant la crise de 2008. La baisse, année après année, du niveau de la destruction d'emplois n'est pas uniquement due à la fin de la vague de restructurations motivées par la crise. Les mesures politiques prises en vue des carrières plus longues expliquent également la baisse de la réduction d'emplois brutes car la contraction des entreprises due aux départs naturels est ralentie.

Le Tableau 1 le montre clairement. Le taux de destruction d'emplois (mesuré comme la destruction d'emplois par rapport au nombre total d'emplois) était encore de 4,7% en 2013-2014 et de 4,4% en 2014-2015, contre 4% en 2015-2016. Le taux de création d'emplois est resté stable, aux alentours de 5,3%, au cours des trois dernières périodes. Le résultat des deux composants explique la croissance nette de 1,3%, contre 0,9% et 0,7% au cours des années précédentes.

Graphique 2 Dynamique de l'emploi en Belgique, par type d'employeur (2006-2016)



Pour la période 2016-2017, l'évolution nette est déjà connue: l'augmentation des dernières années se poursuit, avec 66 352 emplois en plus. Les composantes brutes ne sont cependant pas encore connues. Une augmentation de la création d'emplois, associée à une diminution de la destruction d'emplois, semble prévue.

Tableau 1 Dynamique de l'emploi en Belgique (chiffres et %, 2011-2016)

Période	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Évolution nette	
	#	%	#	%	#	%
2015-2016	206 897	5,3	157 518	4,0	49 379	1,3
2014-2015	202 526	5,3	169 857	4,4	32 669	0,8
2013-2014	205 354	5,4	179 654	4,7	25 700	0,7
2012-2013	168 994	4,4	194 599	5,1	-25 605	-0,7
2011-2012	186 996	4,9	201 494	5,2	-14 498	-0,4

Dans la suite de ce document, nous allons nous intéresser de plus près aux différences régionales, sous-régionales et sectorielles. Le chapitre suivant se penche sur la dynamique dans et entre les régions. La dynamique au sein des provinces et en Région de Bruxelles-Capitale est ensuite abordée.

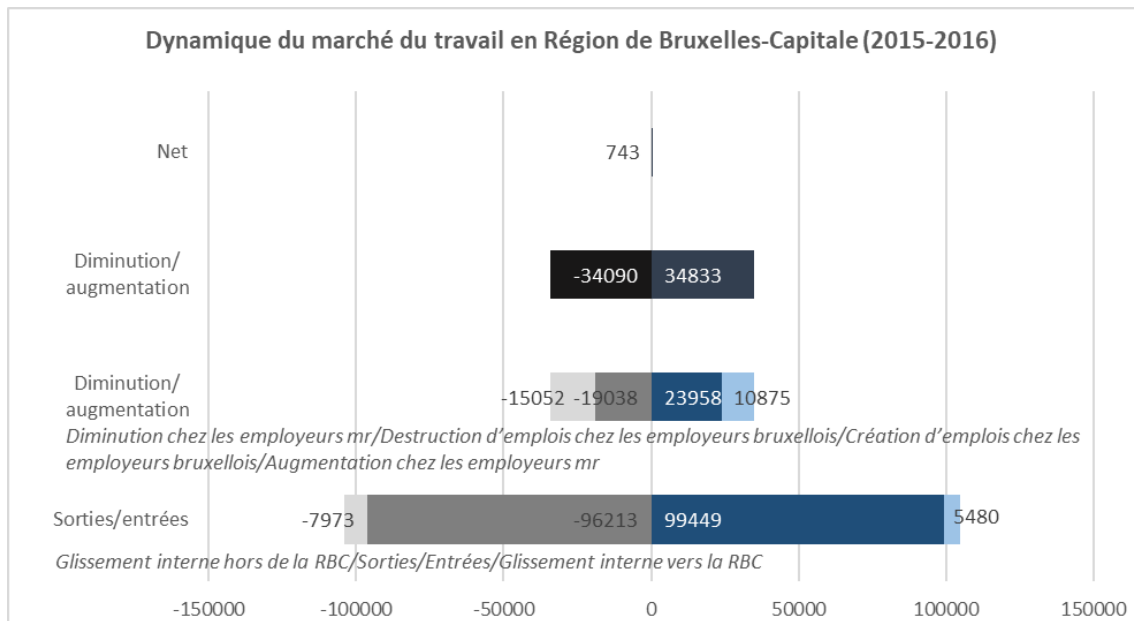
3 | La dynamique de l'emploi et la dynamique des travailleurs au niveau régional

La dynamique du marché du travail sur une base annuelle au niveau fédéral peut masquer des différences au niveau régional. Celles-ci sont approfondies dans ce chapitre. Nous prenons de nouveau en considération tous les éléments calculés dans le cadre de Dynam-Reg et nous portons notre regard au niveau de l'établissement, l'endroit à partir d'où les travailleurs sont effectivement employés. Les Graphique 3, Graphique 4 et Graphique 5 (les graphiques en iceberg régionaux) résument cette dynamique pour les trois régions. Nous distinguons ici l'évolution nette de l'emploi régional, qui est elle-même la résultante de l'augmentation ou de la diminution du nombre d'emplois dans les établissements d'une région. Nous établissons une distinction entre les entreprises qui ne possèdent des établissements que dans une seule région (entreprises unirégionales) et les entreprises qui possèdent des établissements dans plusieurs régions (entreprises multirégionales). Pour les entreprises unirégionales, la méthodologie implique que l'augmentation ou la diminution d'emplois coïncide avec la création ou la destruction d'emplois dans la région concernée. Pour les entreprises multirégionales, l'augmentation ou la diminution régionale peut également épendre du glissement des travailleurs entrants ou sortants d'établissements situés dans d'autres régions. En d'autres termes, le fait que des établissements se développent ou régressent est déterminé par les entrées et les sorties de travailleurs dans ces établissements, mais aussi par les travailleurs qui se déplacent d'un établissement à un autre au sein d'une même entreprise. Ces données concernant les flux internes sont également reprises dans les graphiques.

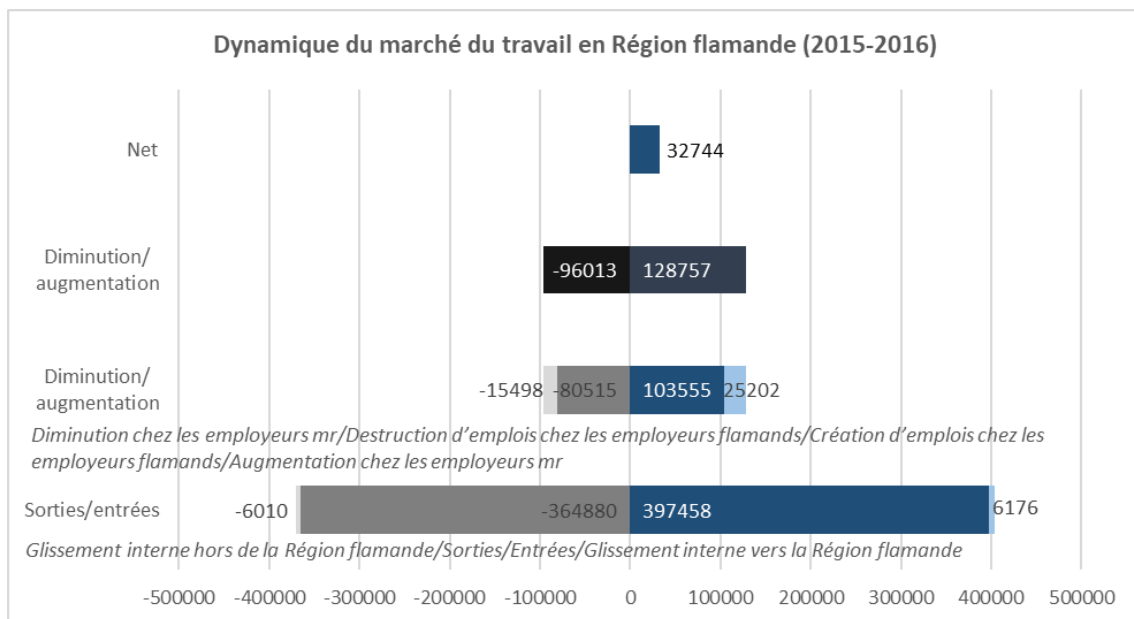
3.1 Macrodynamique du marché du travail par région

Les graphiques ci-dessous donnent déjà un premier aperçu de l'emploi régional. En Région de Bruxelles-Capitale, le nombre net d'emplois supplémentaires est de 743, à comparer avec 32 744 en Région flamande et 15 892 en Région wallonne. L'augmentation et la diminution brutes auprès des employeurs multirégionaux jouent un plus grand rôle en Région de Bruxelles-Capitale. Les glissements internes depuis ou vers la Région de Bruxelles-Capitale sont également un facteur important. 5 480 emplois se sont déplacés vers la Région de Bruxelles-Capitale, tandis que 7 973 emplois ont migré vers les autres régions. Ce poids important des entreprises multirégionales ne doit pas étonner: environ la moitié de l'emploi à Bruxelles se trouve dans ce type d'entreprises, contre un tiers de l'emploi en Flandre et en Wallonie. Ces chiffres montrent le caractère atypique de la région en tant que métropole et capitale de la Belgique et de l'Europe. La concentration des activités économiques sur une superficie limitée est typique de Bruxelles. Les entreprises qui sont présents dans tout le pays ont souvent leur siège dans la Région bruxelloise. Par conséquent, les interactions avec les autres régions sont proportionnellement plus importantes en ce qui concerne le marché du travail. Ces interactions se caractérisent à la fois par des glissements entrants et des glissements sortants des travailleurs. Nous reviendrons de manière plus approfondie sur ces mouvements ci-après.

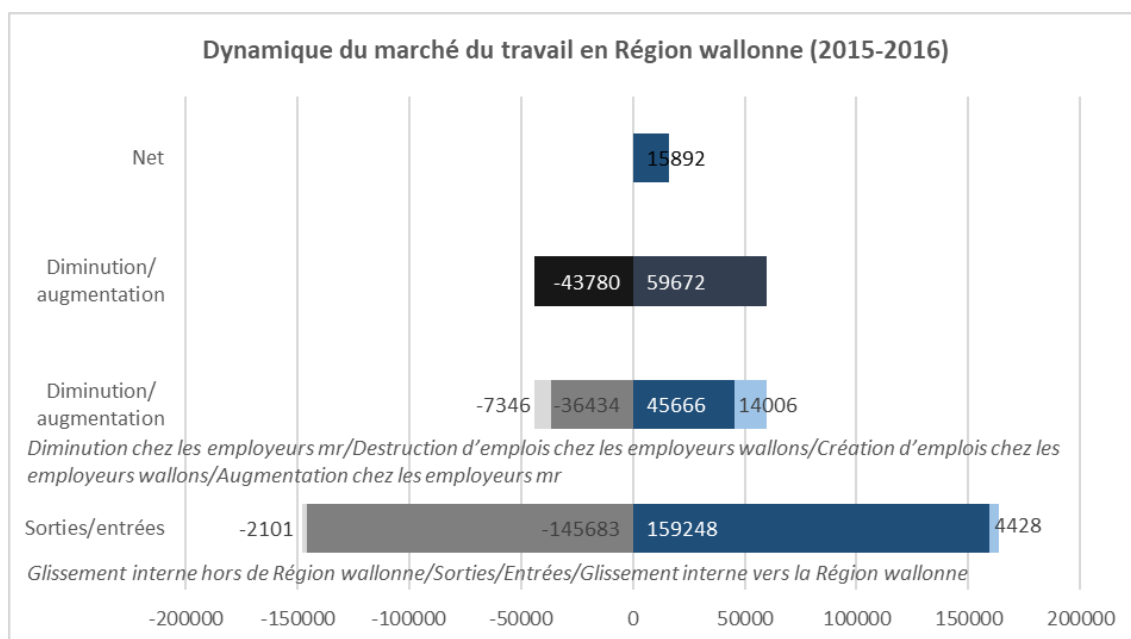
Graphique 3 Dynamique de l'emploi et dynamique des travailleurs en Région de Bruxelles-Capitale (2015-2016)



Graphique 4 Dynamique de l'emploi et dynamique des travailleurs en Région flamande (2015-2016)



Graphique 5 Dynamique de l'emploi et dynamique des travailleurs en Région wallonne (2015-2016)



Le Tableau 2 reprend ces chiffres, avec une attention particulière pour les performances absolues et relatives. Le chapitre précédent a montré que l'emploi belge au cours de la période 2015-2016 a connu une croissance nette de 1,3%. La Région flamande et la Région wallonne sont le moteur sous-jacent de cette augmentation: elles ont toutes deux connu une augmentation nette de 1,5%. La croissance de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale reste à la traîne: le nombre d'emplois est pratiquement stable, avec une croissance nette de 0,1%. Toutefois, cette évolution nette ne montre qu'une partie de l'histoire. Si nous zoomons sur les différentes composantes brutes, nous obtenons une autre image. La Région de Bruxelles-Capitale connaît un pourcentage d'augmentation brute de l'emploi similaire à la Région flamande et à la Région wallonne (5,6% contre, respectivement, 5,7% et 5,8%). La croissance nette inférieure s'explique par un pourcentage de diminution de l'emploi plus élevé (5,5% contre 4,3% dans les deux autres Régions).

Tableau 2 Dynamique régionale de l'emploi (2015-2016)

Région	Évolution nette	Augmentation	Diminution	Entrées	Glissement interne vers la région	Sorties	Glissement interne hors de la région
RBC	743	34 833	34 090	99 449	5 480	96 213	7 973
Région flamande	32 744	128 757	96 013	397 458	6 176	364 880	6 010
Région wallonne	15 892	59 672	43 780	159 248	4 428	145 683	2 101
Total	49 379	206 897	157 518	656 155	16 084	606 776	16 084

Région	Évolution nette	Augmentation	Diminution	Entrées	Glissement interne vers la région	Sorties	Glissement interne hors de la région
RBC	0,1%	5,6%	5,5%	16,1%	0,9%	15,5%	1,3%
Région flamande	1,5%	5,7%	4,3%	17,7%	0,3%	16,3%	0,3%
Région wallonne	1,5%	5,8%	4,3%	15,5%	0,4%	14,2%	0,2%
Total	1,3%	5,3%	4,0%	16,9%	0,4%	15,6%	0,4%

³ Pour éviter un double comptage, on prend pour le total de l'augmentation et de la diminution au niveau belge la création et la destruction de l'emploi. Ainsi, on corrige pour les glissements internes dans les entreprises multirégionales.

Nous pouvons comparer ces flux annuels avec ceux de 2014-2015, la première période pour laquelle des chiffres corrects sur la base du lieu de travail ont pu être calculés. Si nous comparons les chiffres de 2015-2016 avec l'année précédente (Tableau 3), nous constatons une croissance nette supérieure en Région wallonne, à savoir près d'un point de pourcentage de plus pour la période 2015-2016 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est générée par les composantes de l'augmentation et de la diminution de l'emploi. L'augmentation brute du nombre d'emplois dans les établissements wallons est supérieure, tandis que la diminution de l'emploi dans les établissements en recul est inférieure à celles enregistrées au cours de la période 2014-2015. La Région flamande connaît également une croissance nette de d'emploi supérieure, imputable à une diminution moindre de l'emploi dans les établissements en recul. L'augmentation au cours des deux périodes annuelles reste constante. La Région de Bruxelles-Capitale connaît à nouveau une évolution nette inférieure à celle des deux autres régions par rapport à l'année précédente. La diminution brute de l'emploi au cours de la période 2015-2016 est toutefois inférieure à celle de l'année précédente, mais l'augmentation de l'emploi a également reculé, de 6,1% en 2014-2015 à 5,6% en 2015-2016. Il convient de souligner qu'avec 6,1%, la Région de Bruxelles-Capitale se détachait des autres régions en 2014-2015.

Tableau 3 Dynamique régionale de l'emploi (2014-2015)

Région	Évolution nette	Augmentation	Diminution	Glissement interne vers la région		Glissement interne hors de la région	
				Entrées	Sorties	Sorties	Entrées
RBC	2 098	37 688	35 590	97 726	6470	93 228	8 870
Région flamande	24 320	127 344	103 024	377 033	8676	355 358	6 031
Région wallonne	6 251	55 406	49 155	150 409	4837	143 913	5 082
<i>Total</i>	<i>32 669</i>	<i>202 526</i>	<i>169 857</i>	<i>625 168</i>	<i>19983</i>	<i>592 499</i>	<i>19 983</i>

Région	Évolution nette	Augmentation	Diminution	Glissement interne vers la région		Glissement interne hors de la région	
				Entrées	Sorties	Sorties	Entrées
RBC	0,3%	6,1%	5,8%	15,8%	1,0%	15,1%	1,4%
Région flamande	1,1%	5,7%	4,7%	17,0%	0,4%	16,0%	0,3%
Région wallonne	0,6%	5,5%	4,8%	14,8%	0,5%	14,2%	0,5%
<i>Total</i>	<i>0,8%</i>	<i>5,3%</i>	<i>4,4%</i>	<i>16,2%</i>	<i>0,5%</i>	<i>15,4%</i>	<i>0,5%</i>

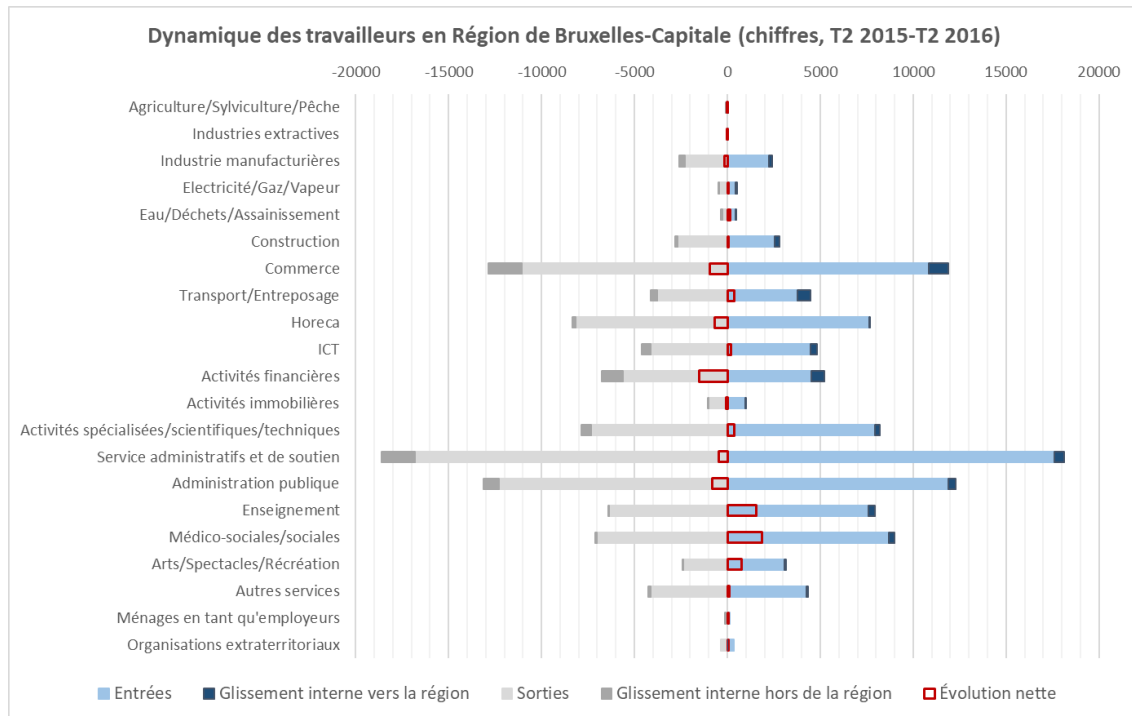
L'examen des flux de travailleurs sous-jacents révèle une augmentation du nombre d'embauches: le taux d'entrées était de 16,9% en 2015-2016, contre 16,2% en 2014-2015. Nous observons une même évolution dans les trois régions: une augmentation de 0,7 point de pourcentage en Région flamande et en Région wallonne et une augmentation de 0,3 point de pourcentage en Région de Bruxelles-Capitale. Le taux de sorties est plus élevé au cours de la dernière période qu'au cours de la période 2014-2015, mais l'augmentation est moins marquée: 0,2 point de pourcentage au niveau belge. Dans ce contexte économique plus favorable, un plus grand nombre d'employés entrent dans les organisations et en sortent, et la demande d'expansion et de remplacement augmente. Au niveau de l'entreprise on détecte ce processus par une augmentation plus importante pour les entreprises en croissance et une diminution plus limitée pour les entreprises en recul.

L'importance des glissements internes dans les entreprises multirégionales, enfin, est pratiquement similaire pour les deux périodes consécutives. Si nous tenons uniquement compte du comportement des entreprises en matière d'embauche en Région de Bruxelles-Capitale, le nombre d'emplois dans cette région aurait augmenté de 0,6% au cours de la période 2015-2016 (soit 16,1% moins 15,5%). Toutefois, en raison d'un glissement supplémentaire de 2 500 emplois ayant quitté les établissements bruxellois (7 973 moins 5 480), l'emploi n'y a augmenté que de 0,1%. La Région wallonne a accueilli

2 300 emplois venus d'autres établissements.⁴ Compte tenu de ce glissement, l'augmentation nette est de 0,2 point de pourcentage supérieure à celle prévue sur la base des embauches et des sorties.

Nous expliquons ces glissements internes en détail par secteur. Le Graphique 6 montre les entrées et les sorties de travailleurs dans les établissements bruxellois, y compris les glissements depuis ou vers un établissement situé dans une autre région, par secteur. En ce qui concerne les services de soutien (NACE N), nous observons un grand glissement net d'emplois depuis les établissements bruxellois. Ce glissement se situe principalement dans la division NACE 81 (services relatifs aux bâtiments): 1 100 emplois sont partis vers la Région flamande ou la Région wallonne). Il s'agit généralement ici de grands prestataires de services et d'entreprises de titres-services, pour lesquels le lien entre le personnel et le lieu de travail ne peut pas toujours être déterminé de manière univoque.⁵ Par ailleurs, nous observons un glissement net, au départ de la Région de Bruxelles-Capitale, pour le secteur financier, l'administration publique (du notamment au transfert des compétences vers les régions à la suite de la 6^e réforme de l'État) et la construction. Inversement, nous observons un glissement vers la Région de Bruxelles-Capitale notamment dans le secteur logistique et le secteur des soins de santé.

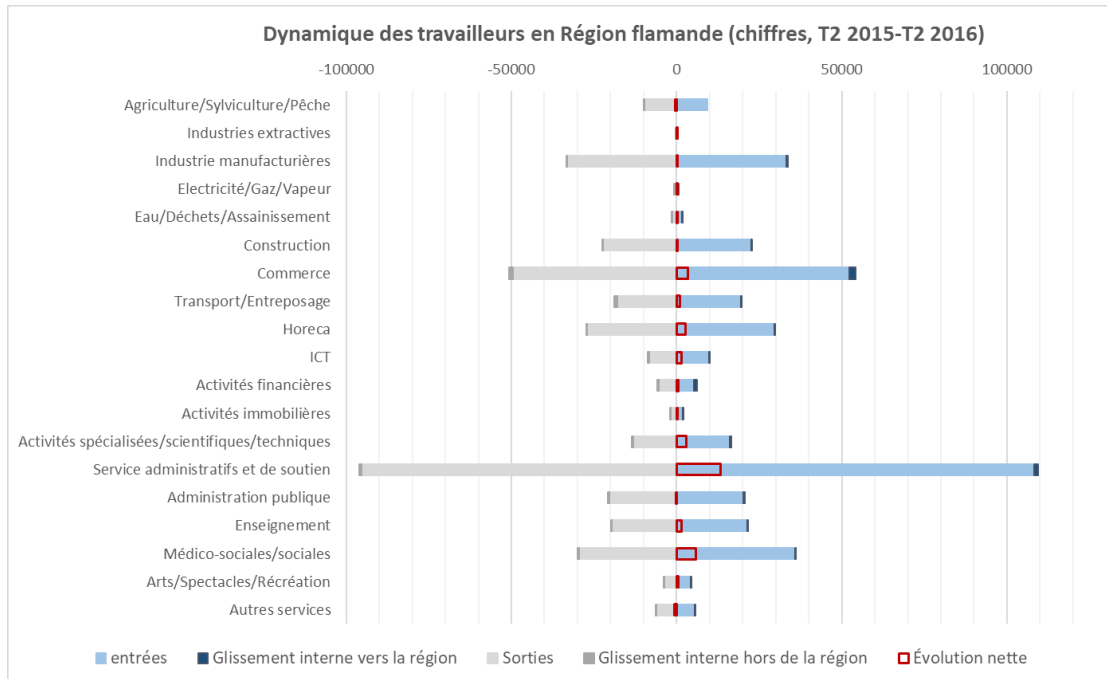
Graphique 6 Dynamique des travailleurs en Région de Bruxelles-Capitale, selon le secteur (chiffres, 2015-2016)



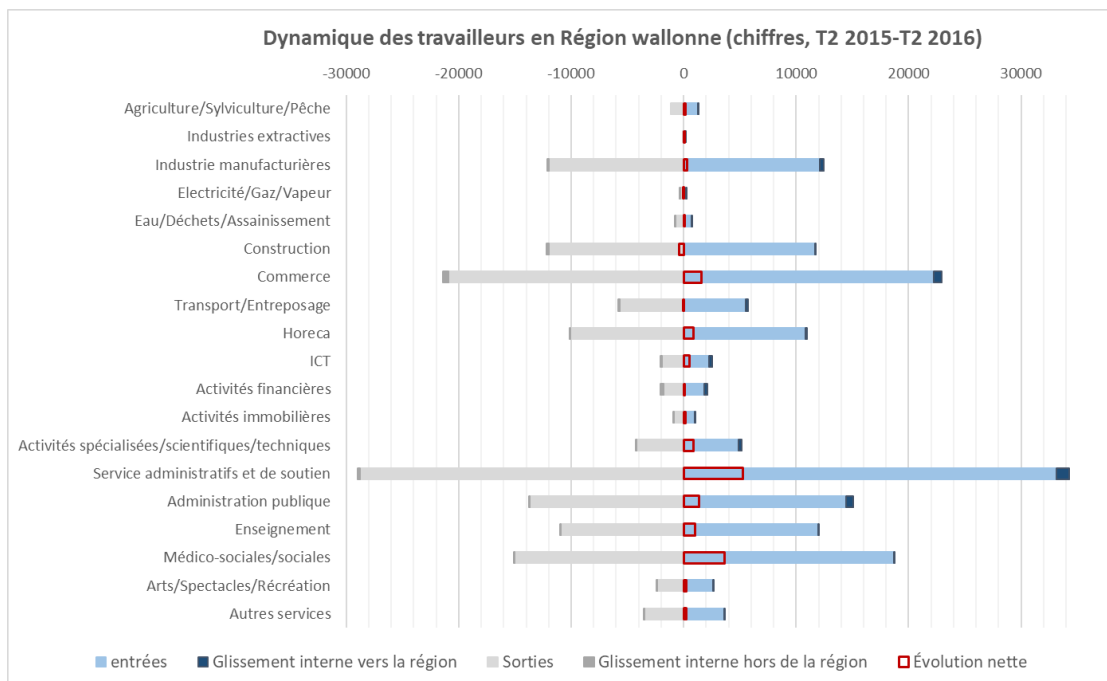
4 Ces 2 300 emplois sont le glissement net vers la Région wallonne. Il ne s'agit pas nécessairement d'emplois nets qui proviennent de la Région de Bruxelles-Capitale.

5 En d'autres termes, il peut s'agir de glissements sans déplacement réel de personnel car les emplois ne sont pas liés de manière univoque à un lieu.

Graphique 7 Dynamique des travailleurs en Région flamande, selon le secteur (chiffres, 2015-2016)



Graphique 8 Dynamique des travailleurs en Région wallonne, selon le secteur (chiffres, 2015-2016)



3.2 Différences sectorielles de la macrodynamique entre les régions

Le Graphique 9 et les suivants (jusqu'au Graphique 14) présentent les différences sectorielles entre les régions en ce qui concerne l'évolution de l'emploi. Un aperçu des différents secteurs est donné en annexe, au Tableau 5.

Les secteurs en croissance dans la **Région de Bruxelles-Capitale** sont notamment les soins de santé et l'action sociale (NACE Q, 1 869 emplois, soit une croissance de 3,3%), l'enseignement (NACE P, 1 543 emplois), les arts et activités récréatives (NACE R, 749 emplois) et, dans une moindre mesure, les TIC (NACE J), les services spécialisés (NACE M) et le secteur logistique (NACE H). Par rapport aux autres régions, les soins de santé connaissent une croissance brute élevée de 5%, soit 2 872 emplois. La croissance nette dans le secteur de l'enseignement s'explique également par une augmentation brute plus élevée (3,4% contre environ 1,5% dans les autres régions). Dans le secteur des arts et activités récréatives, la diminution brute est notablement inférieure par rapport aux autres régions: 5,4% contre 8% en Région flamande et 7,9% en Région wallonne. En plus, l'augmentation brute est d'environ 3 points de pourcentage de plus en Région de Bruxelles-Capitale: 13,3% contre 11% en Région flamande et 10,2% en Région wallonne.

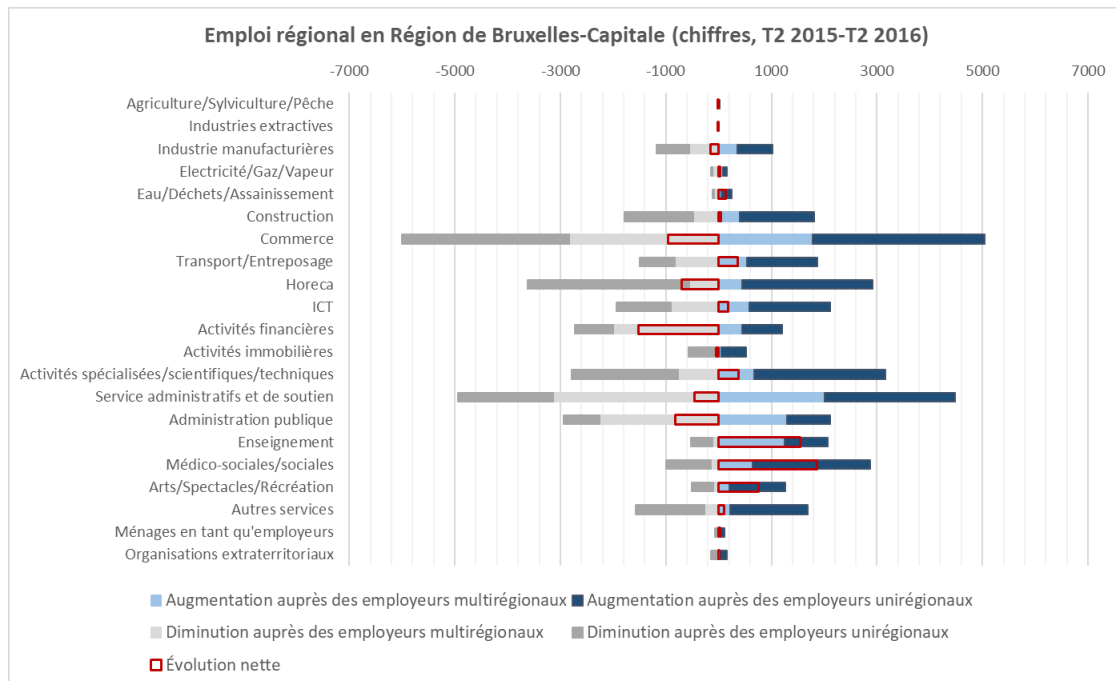
Le nombre d'emplois recule notamment dans les services de soutien (NACE N), l'administration publique (NACE O), le commerce de gros et de détail (NACE G), l'horeca (NACE I) et le secteur financier (NACE K, 1 513 emplois). En ce qui concerne les services de soutien, l'augmentation brute et la diminution brute sont inférieures par rapport aux autres régions (respectivement +7,1% et -7,9% contre +8,2% et -2,9% en Région flamande et +9,8% et -4% en Région wallonne). Dans le secteur du commerce de gros et de détail, le recul est clairement imputable à une plus grande diminution brute par rapport aux autres régions (-10,5% à comparer avec -6% en Région flamande et -6,9% en Région wallonne); l'augmentation brute se situe, elle, à un niveau similaire à celui des autres régions. L'horeca connaît une diminution brute relativement faible par rapport aux autres régions (-13,6% contre environ -16,2% en Région flamande et en Région wallonne), mais une croissance brute plus faible (+11% contre environ +20%).

En **Région flamande**, la majorité des secteurs enregistre une croissance. Contrairement à la situation en Région de Bruxelles-Capitale, ce sont les services de soutien (NACE N) qui génèrent une grande augmentation nette de l'emploi (à savoir 5,3%), principalement en raison d'une diminution brute plus faible (-4,8%). Au niveau sous-jacent, nous observons principalement une augmentation nette de la divisions NACE 78 (mise à disposition de personnel, 7.791 emplois) et 81 (services relatifs aux bâtiments, 4.500 emplois). En outre, les services spécialisés (NACE M, parmi lesquels les services juridiques, les bureaux de conseil, les activités de sièges, etc.) connaissent une augmentation nette de 3.034 emplois, soit 3,7%). En Région flamande, l'augmentation brute de 9,4% se situe entre celle de la Région wallonne (11,4%) et de la Région de Bruxelles-Capitale (8,4%); avec 5,7%, la diminution brute est la plus faible des trois régions. Les secteurs du commerce de gros et de détail (NACE G), de l'horeca (NACE I), des soins de santé (NACE Q) et des TIC (NACE J) progressent également. L'augmentation dans le secteur financier (+424 emplois) est en grande partie due au glissement entrant en provenance d'autres établissements situés en Région de Bruxelles-Capitale (+365 emplois), comme le montre le Graphique 7.

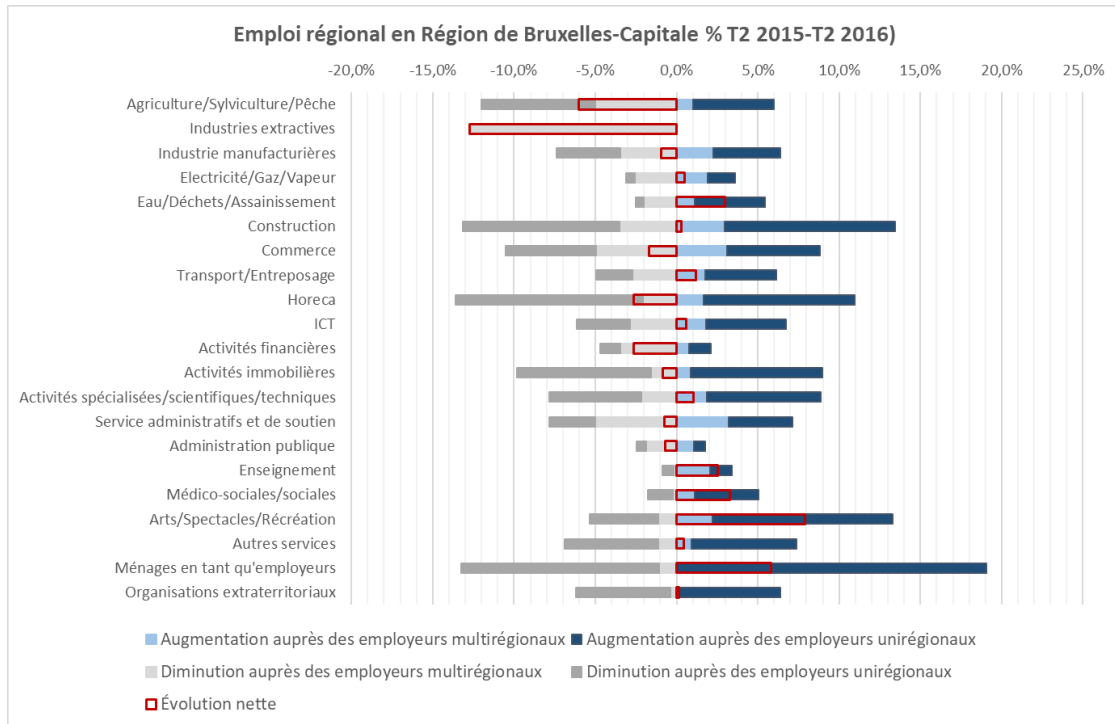
La **Région wallonne** connaît une évolution similaire. Nous relevons à nouveau une croissance nette dans presque tous les secteurs, à l'exception de la construction (NACE F, -423 emplois) et de la logistique (NACE H) ainsi que de la production et distribution d'électricité, qui connaissent toutes deux un léger recul. Comme en Région flamande, l'augmentation de l'emploi se situe principalement dans les secteurs des services de soutien (NACE N, 5 247 emplois, soit une croissance de 5,9%), des soins de santé (NACE Q, 3 650 emplois), du commerce de gros et de détail (NACE G,

1 592 emplois) et de l'horeca, mais aussi dans le secteur public (NACE O et P, administration publique et enseignement). Dans le secteur des services de soutien, l'augmentation brute est élevée (9,8%), comme en Région flamande. Dans le secteur du commerce de gros et de détail, l'augmentation brute et la diminution brute sont du même ordre de grandeur (respectivement 8,1% et -6,9%, soit +1,2% net), mais étant donné la taille du secteur, ces chiffres représentent un grand nombre d'emplois. Dans d'autres secteurs qui sont également en recul, l'augmentation et la diminution brutes se situent dans la même lignée: 4,3% et -4,4% pour le secteur logistique, 10,7% et -11,4% pour le secteur de la construction. Le Graphique 8 montre que la Région wallonne a connu une augmentation nette des emplois dans l'administration publique et la défense, en provenance d'autres établissements appartenant au même employeur (+552). Des emplois du secteur des services de soutien se sont également déplacés vers la Région wallonne (872), mais il convient à nouveau de souligner que la relation entre l'emploi et l'établissement est moins univoque et ne reflète pas nécessairement le lieu de travail (unique ou réel).

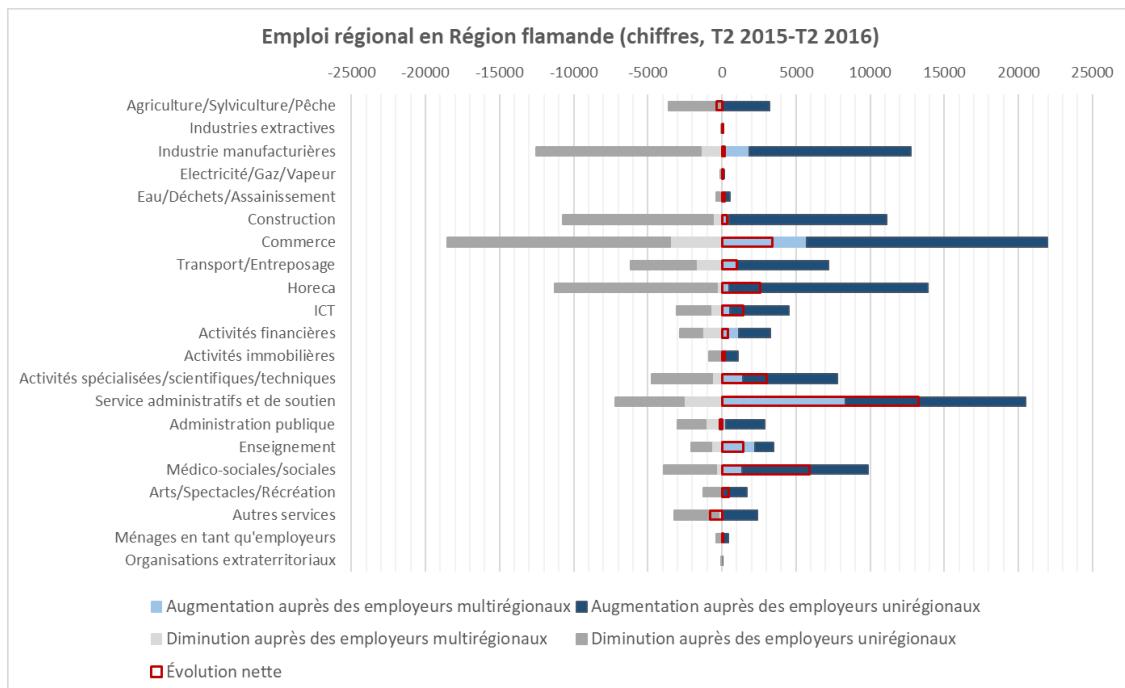
Graphique 9 Dynamique sectorielle de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale (chiffres, 2015-2016)



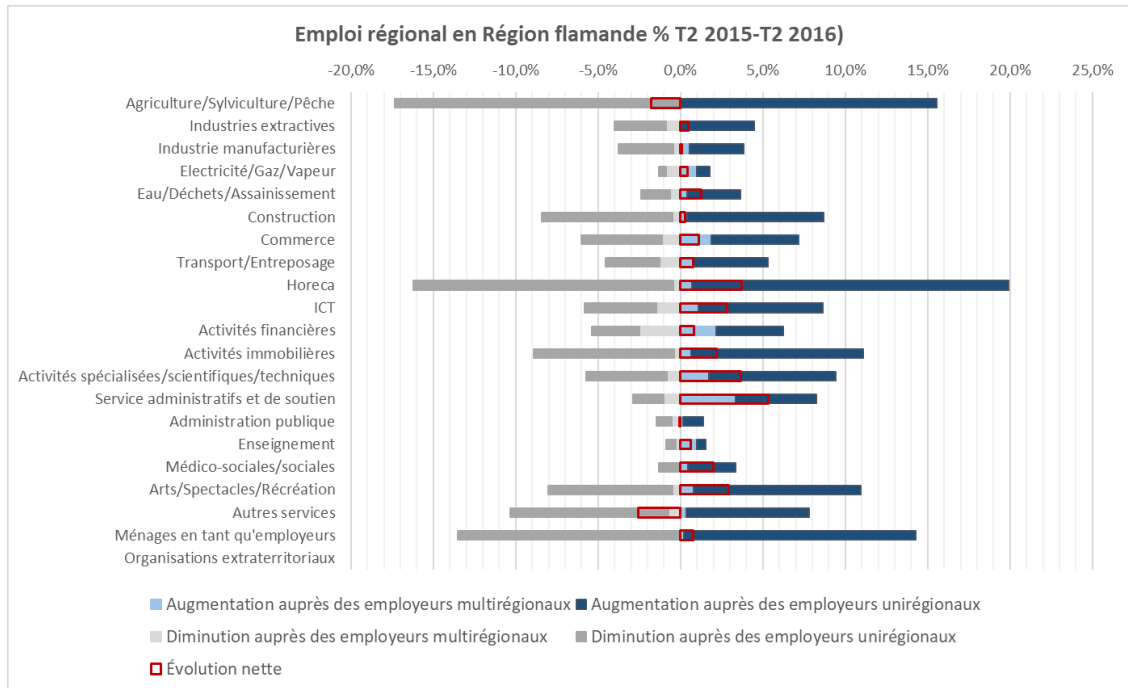
Graphique 10 Dynamique sectorielle de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale (% , 2015-2016)



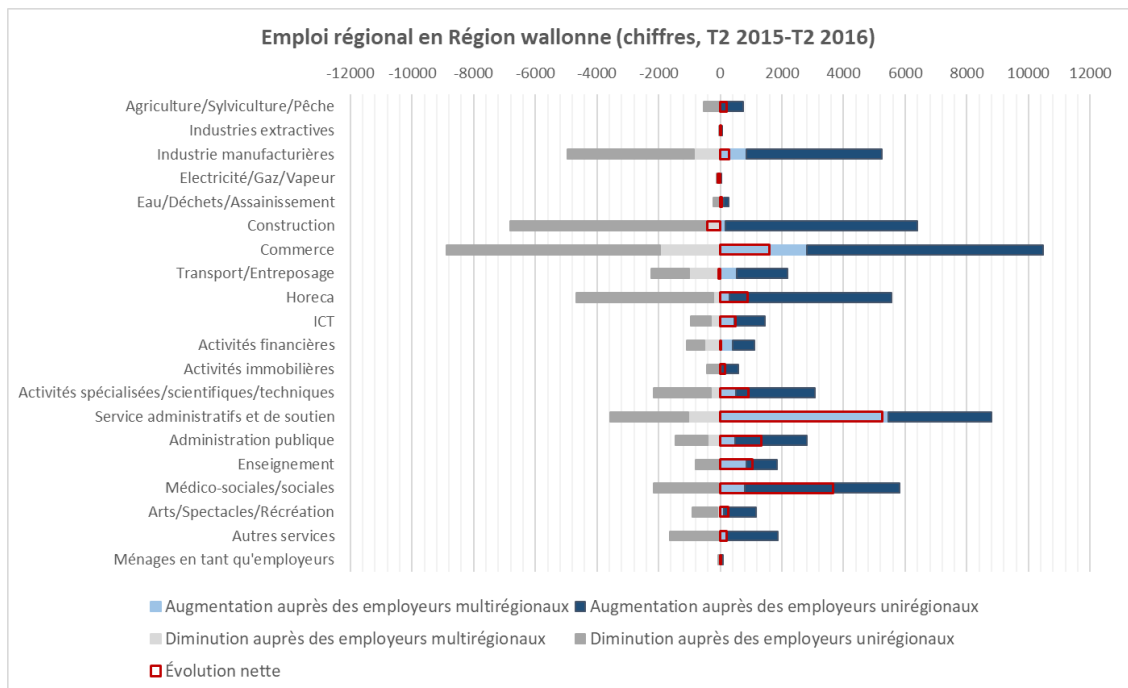
Graphique 11 Dynamique sectorielle de l'emploi en Région flamande (chiffres, 2015-2016)



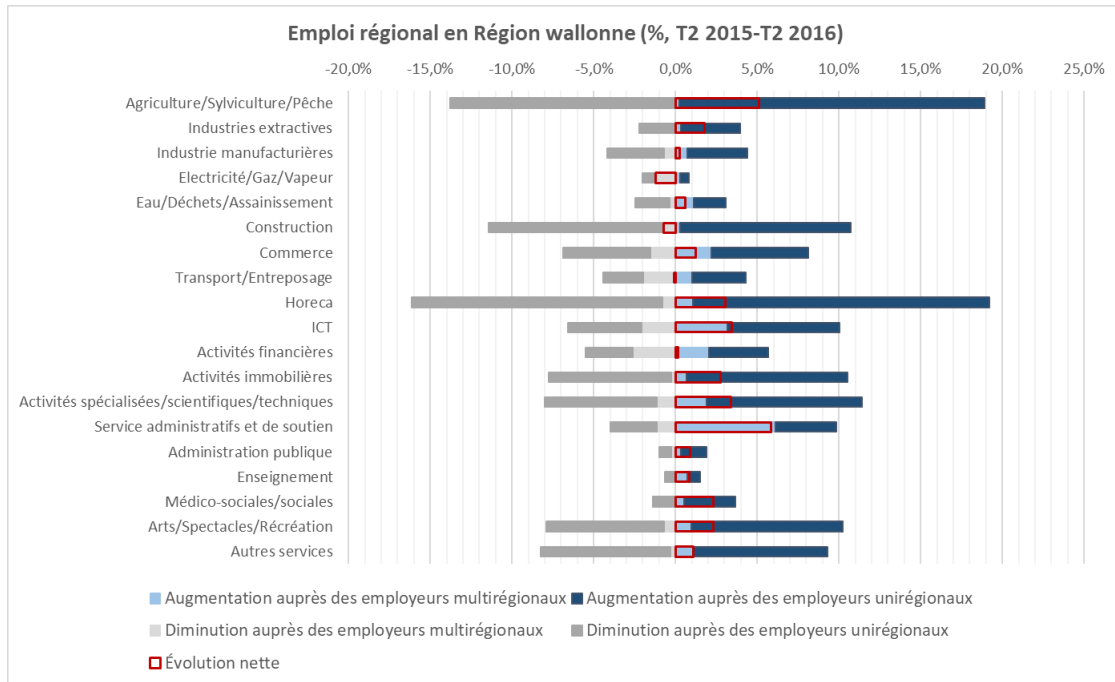
Graphique 12 Dynamique sectorielle de l'emploi en Région flamande (% , 2015-2016)



Graphique 13 Dynamique sectorielle de l'emploi en Région wallonne (chiffres, 2015-2016)



Graphique 14 Dynamique sectorielle de l'emploi en Région wallonne (% , 2015-2016)



4 | La dynamique de l'emploi au niveau provincial

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser à la dynamique provinciale du marché du travail, y compris en Région de Bruxelles-Capitale. Nous nous concentrons ici sur les principales évolutions de l'emploi tant brut (augmentation et diminution du nombre d'emplois) que net et nous nous attardons sur quelques secteurs. Nous faisons de nouveau une distinction entre les entreprises actives dans une ou plusieurs régions, mais cette fois au niveau des provinces. La majorité des petites entreprises (<50 employés) appartiennent au groupe des sociétés uniprovinciales. Pour les sociétés multiprovinciales, l'augmentation (diminution) est mesurée par province, ce qui résulte à la fois des entrées et des sorties et des transferts internes de personnel entre les établissements de différentes provinces au sein d'une même entreprise. La dynamique provinciale des travailleurs (embauches et départs) n'est pas couverte par ce Revue. En annexe, la ventilation sectorielle est toutefois présentée par province, de manière à ce que les différences au niveau provincial soient plus visibles.

4.1 Macrodynamique du marché du travail par province

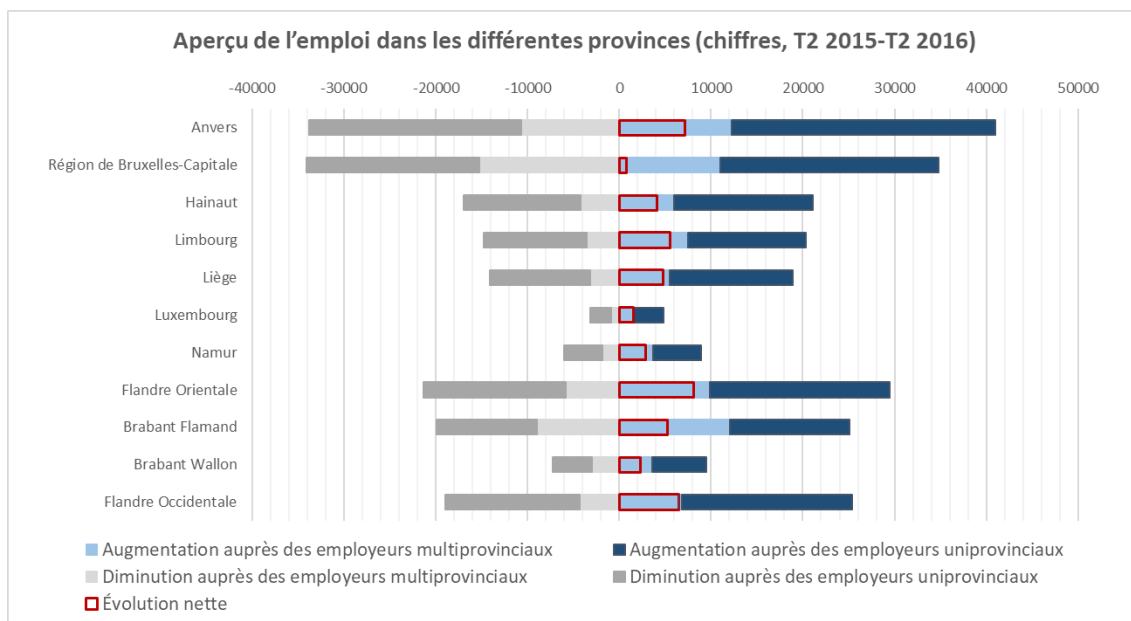
Le Graphique 15 et le Graphique 16 montrent cette dynamique de l'emploi, tant en termes absolus qu'en termes relatifs. Le Tableau 4 résume les principaux chiffres. Au cours de la période 2015-2016, l'emploi, mesuré à la fin du deuxième trimestre, enregistre une progression nette dans toutes les provinces. L'augmentation nette la plus élevée, en termes absolus, est enregistrée en **Flandre Orientale**, où 8 091 emplois ont été créés. Au total, 29 452 emplois se sont ajoutés dans les entreprises et les établissements en croissance en Flandre Orientale et 21 361 ont disparu dans les entreprises en recul. Dans la province d'**Anvers**, ces composantes brutes sont plus élevées (40.971 emplois supplémentaires et 33 787 emplois disparus), mais avec 7 184 emplois, l'évolution nette est inférieure. Ce fait n'est pas dû à une différence au niveau de l'augmentation brute (+6% dans les deux provinces), mais à une diminution brute relative plus élevée de l'emploi dans la province d'Anvers (-4,9% contre -4,4% en Flandre Orientale).

L'emploi dans les provinces de **Namur**, du **Luxembourg** et du **Limbourg** connaît la plus forte augmentation nette relative, avec, respectivement, 2,1%, 2% et 2%. L'augmentation dans la province du **Limbourg** est en grande partie due à une forte augmentation brute de l'emploi: le nombre d'emplois dans les entreprises en croissance progresse de 7,2%. Dans les provinces de **Namur** et de **Luxembourg**, l'augmentation de l'emploi est inférieure, mais la diminution du nombre d'emplois (dans les entreprises en recul) est également inférieure (-4,4% et -4,1%). Le **Brabant Flamand** connaît également une augmentation élevée en termes de pourcentage, à savoir 6,8%, tandis que la diminution de l'emploi y est de -5,4% (ce qui donne +1,4% net).

Par rapport aux autres provinces, la **Région de Bruxelles-Capitale** connaît une des plus fortes diminutions brutes relatives de l'emploi: -5,5%. Cette évolution semble notamment due à la diminution auprès des employeurs multiprovinciaux (-2,5%). Comme nous avons déjà pu le voir au chapitre précédent, quelques secteurs installés principalement en Région de Bruxelles-Capitale connaissent une diminution, notamment l'administration publique et le secteur financier. Quelques services et activités de soutien (section N), notamment le travail intérimaire, connaissent également une diminution brute relativement élevée de -5% en Région de Bruxelles-Capitale. Le **Brabant Wallon** dans son

ensemble connaît une diminution brute plus élevée (à savoir -5,7%), mais avec +7,5%, l'augmentation brute est la plus élevée de toutes les provinces.

Graphique 15 Dynamique sous-régionale de l'emploi (2015-2016)



Graphique 16 Dynamique sous-régionale de l'emploi (% , 2015-2016)

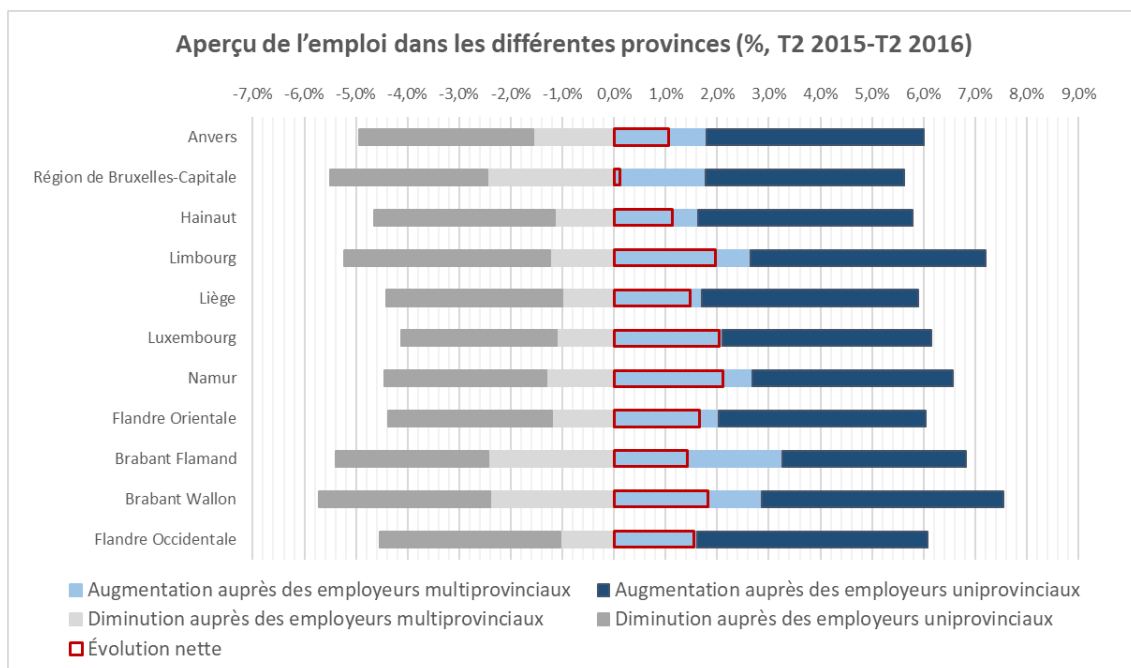


Tableau 4 Dynamique provinciale de l'emploi (chiffres et %, 2015-2016)

Région	Augmentation		Diminution		Net	
	#	%	#	%	#	%
Anvers	40971	6,0%	33787	4,9%	7184	1,1%
Région de Bruxelles-Capitale	34833	5,6%	34090	5,5%	743	0,1%
Hainaut	21070	5,8%	16934	4,7%	4136	1,1%
Limbourg	20325	7,2%	14758	5,2%	5567	2,0%
Liège	18876	5,9%	14133	4,4%	4743	1,5%
Luxembourg	4776	6,2%	3192	4,1%	1584	2,0%
Namur	8963	6,6%	6068	4,4%	2895	2,1%
Flandre orientale	29452	6,0%	21361	4,4%	8091	1,7%
Brabant flamand	25111	6,8%	19894	5,4%	5217	1,4%
Brabant wallon	9510	7,5%	7221	5,7%	2289	1,8%
Flandre occidentale	25417	6,1%	18956	4,5%	6461	1,5%

4.2 Différences sectorielles de la macrodynamique entre les provinces

En ce qui concerne la dimension sectorielle, nous observons, en gros, une croissance dans les mêmes secteurs: les secteurs des services de soutien (NACE N, notamment l'intérim et le nettoyage de bâtiments) et des soins de santé, en particulier, enregistrent une augmentation nette. L'administration publique, l'enseignement, le secteur de la construction et l'horeca semblent également progresser dans la plupart des provinces. Quelques différences sont toutefois à noter. L'augmentation nette relative dans les secteurs de soutien, tels que l'intérim, le nettoyage et la sécurité, est plus marquée dans quelques provinces: Limbourg (+9,5%), Liège (+7,5%), Namur (+12%), Flandre Orientale (+6,3%) et Flandre Occidentale (+6,8%). Cette augmentation concerne principalement les grandes entreprises multiprovinciales. Ces provinces connaissent tant une augmentation brute élevée (notamment +13,5% dans le Limbourg et +15,8% dans la province de Namur) qu'une diminution brute relativement faible (-2,9% en Flandre Occidentale, -3,8% dans la province de Namur et -4% dans la province de Limbourg). Dans les provinces du Brabant Flamand et du Brabant Wallon et dans la Région de Bruxelles-Capitale, la diminution brute dans ce secteur est plus élevée, à savoir, respectivement -6,7%, -8,8% et -7,9%.

L'augmentation dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (NACE M, notamment les activités de sièges, consultance, etc.) est principalement perceptible en Brabant Flamand et Brabant Wallon (respectivement 4,5% et 6,3% net, avec 1 090 et 380 emplois). Dans ces provinces, les employeurs multiprovinciaux contribuent fortement à la croissance brute (+5,5% en Brabant Wallon et +4,4% en Brabant Flamand). Dans les autres provinces, cette contribution est limitée à 1 et à 3% et la croissance brute se situe principalement chez les employeurs uniprovinciaux (plus petits).

Les *activités industrielles* (NACE C) progressent légèrement partout, sauf dans les provinces d'Anvers, du Hainaut et du Brabant Flamand. La croissance brute se situe entre +4% et +6%, sauf à Anvers où elle est plus faible, avec +3,4%. En ce qui concerne le *secteur logistique* (NACE H), une forte augmentation s'observe principalement en Flandre Orientale et dans le Limbourg (respectivement 3,5% et 5,2% net, pour 8.710 et 763 emplois). La province d'Anvers connaît, elle, un léger recul de l'emploi dans ce secteur logistique. L'augmentation brute dans le Limbourg (+8,4%) et en Flandre Orientale (+7,9%) est nettement supérieure à la croissance brute dans les autres provinces (Anvers +5,1%, Liège 3+,3% et Brabant Flamand +5,6%, p. ex.). Le *secteur financier* progresse dans la

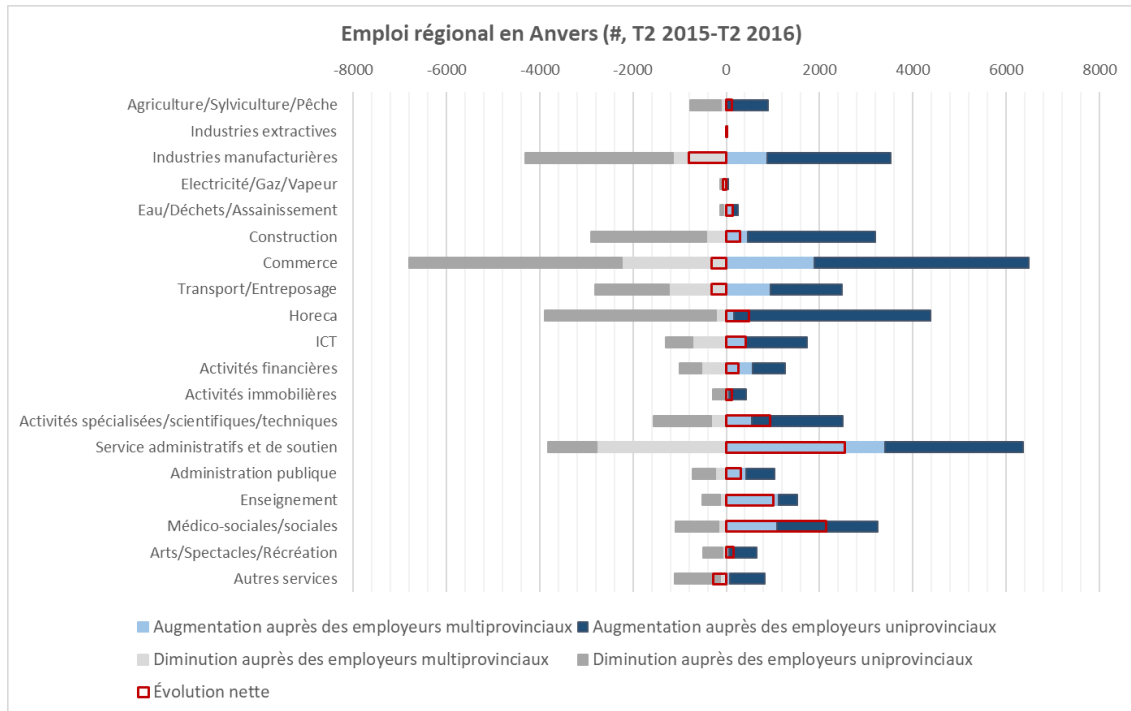
province d'Anvers, mais les ***activités de consultance informatique et les TIC*** connaissent également une croissance nette. Dans ce dernier secteur, l'augmentation brute se situe chez les (plus petits) employeurs qui possèdent uniquement des établissements dans la province d'Anvers.

5 | Annexe

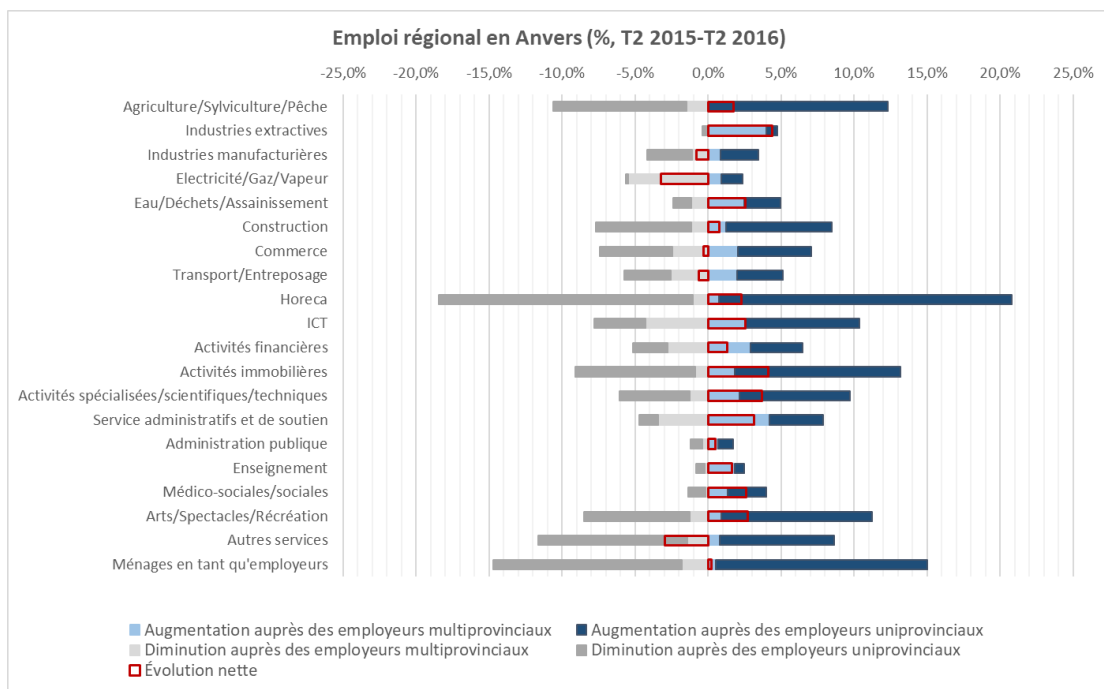
Tableau 5 Aperçu des secteurs NACE

Section	Description
A	Agriculture, sylviculture et pêche
B	Industries extractives
C	Industries manufacturières
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
H	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
O	Administration publique
P	Enseignement
Q	Activités médico-sociales et sociales
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres services
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs
U	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

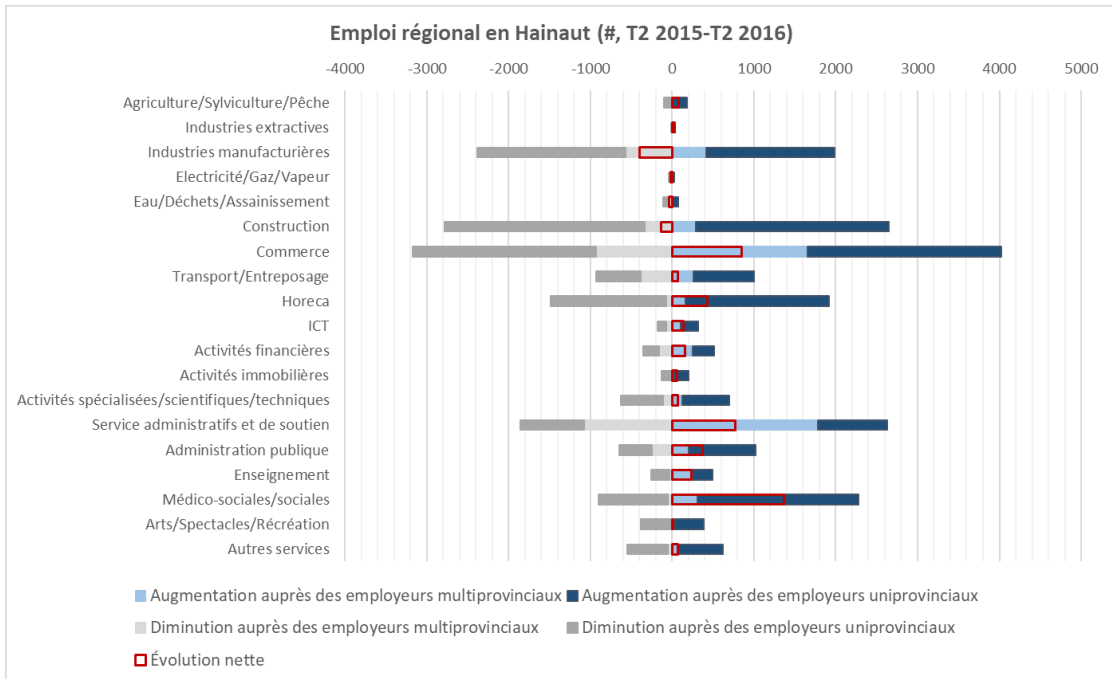
Graphique 17



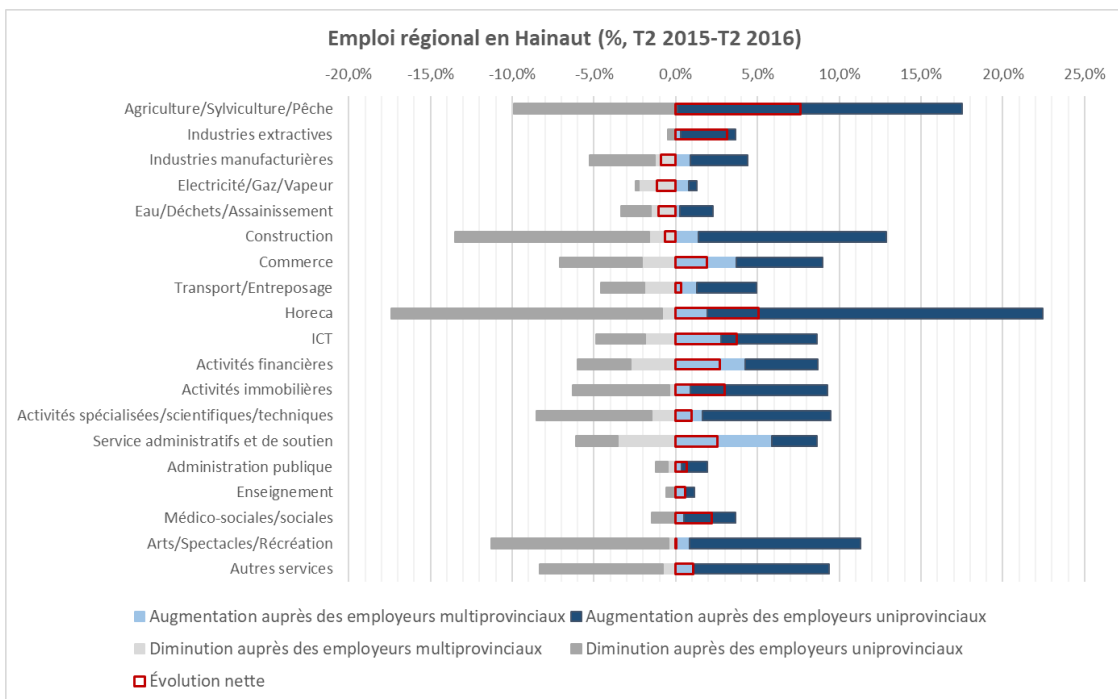
Graphique 18



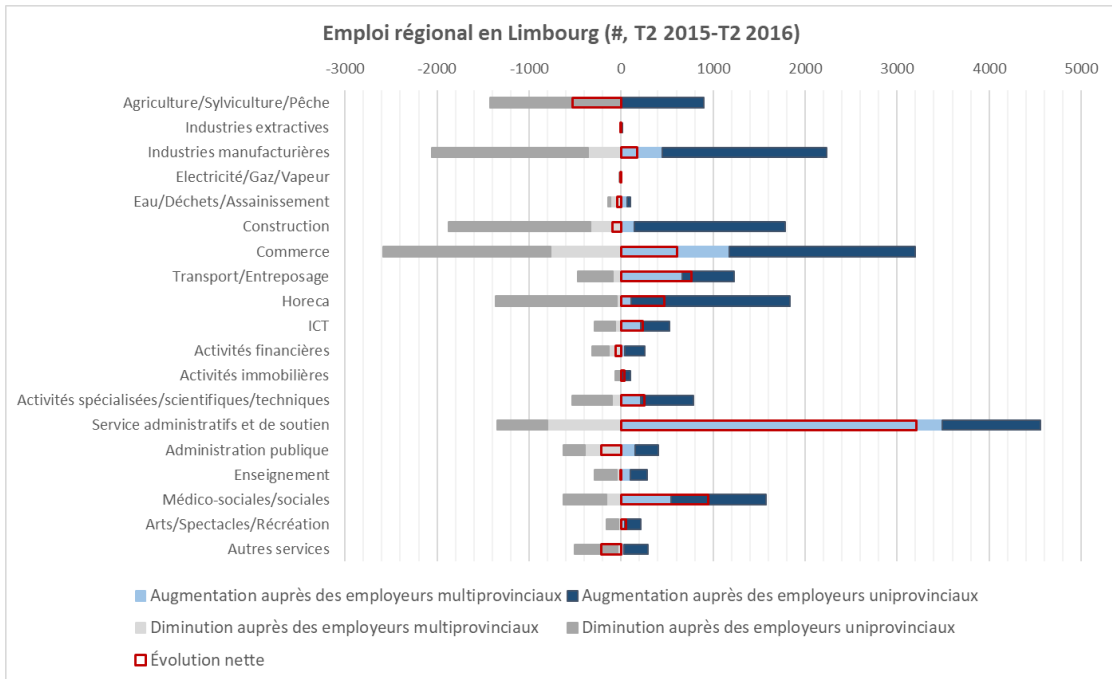
Graphique 19



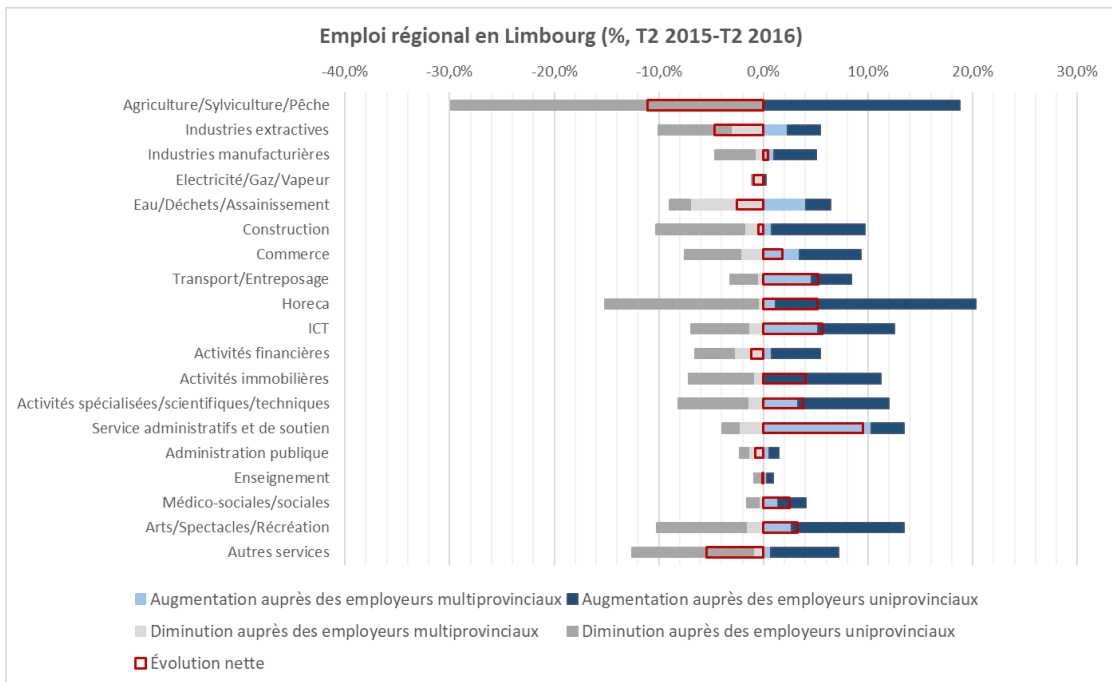
Graphique 20



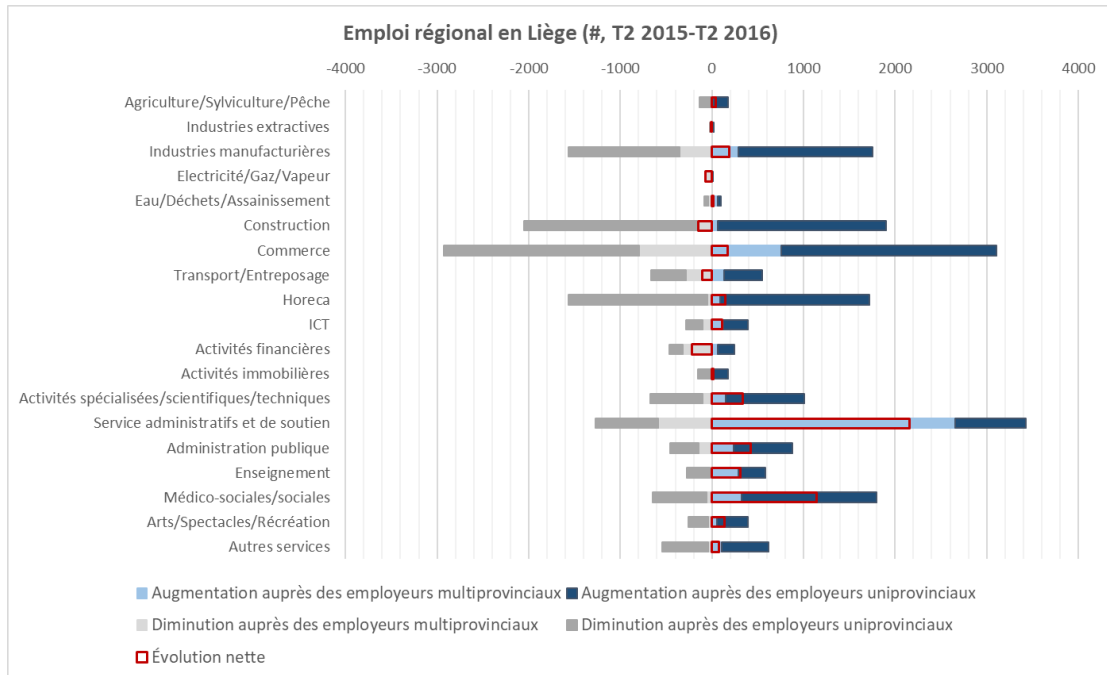
Graphique 21



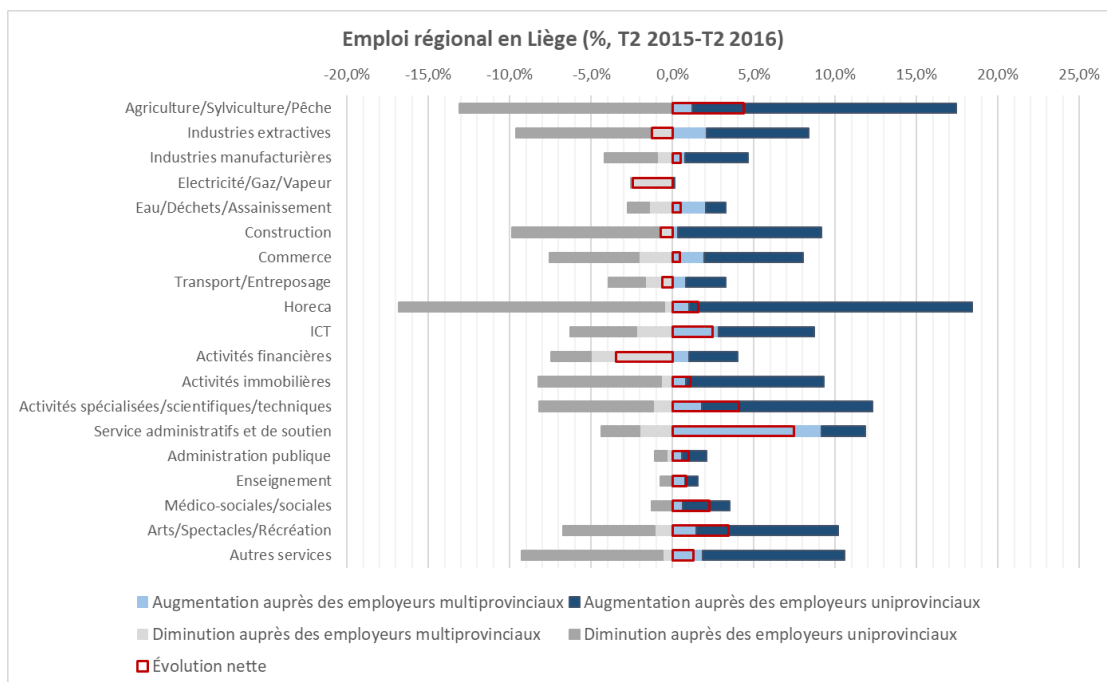
Graphique 22



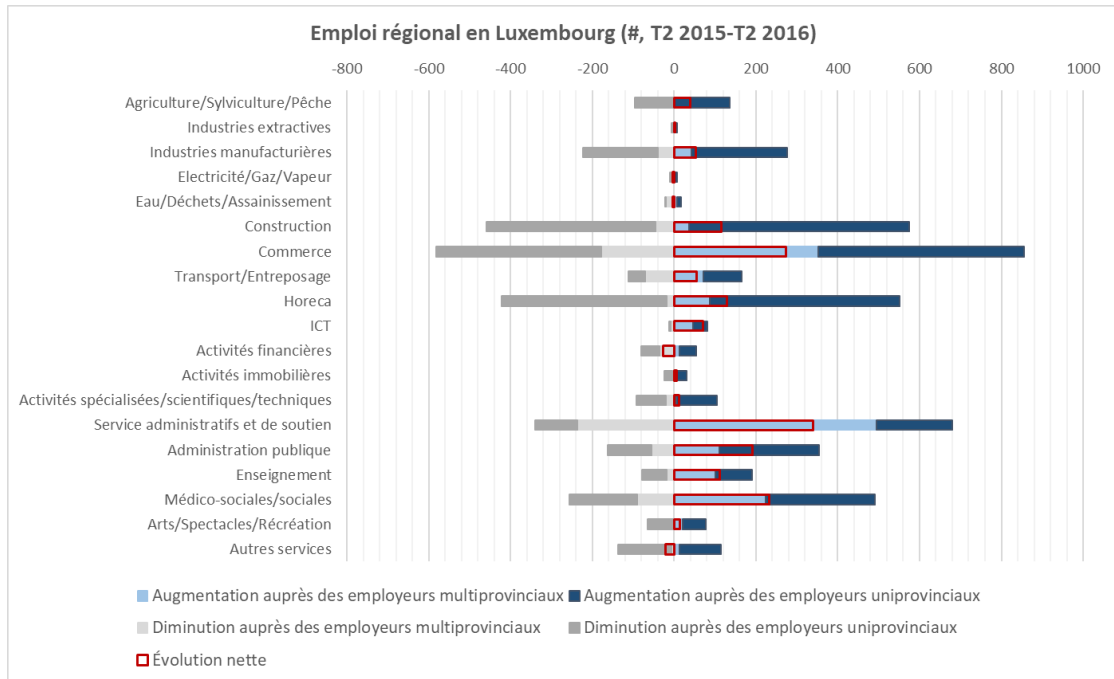
Graphique 23



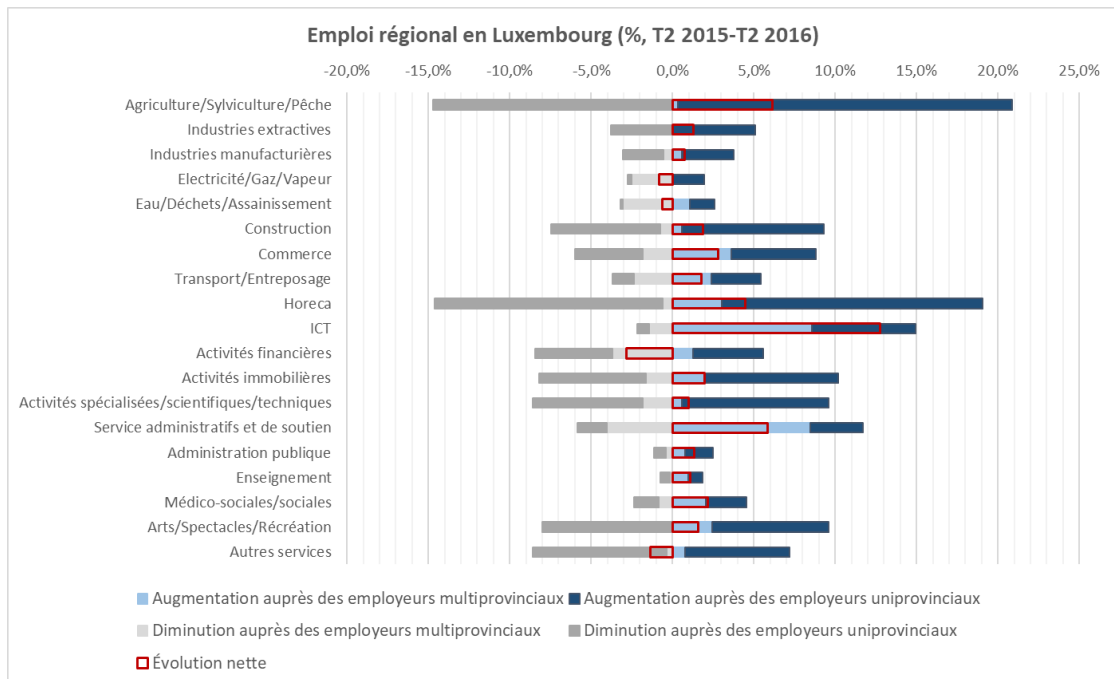
Graphique 24



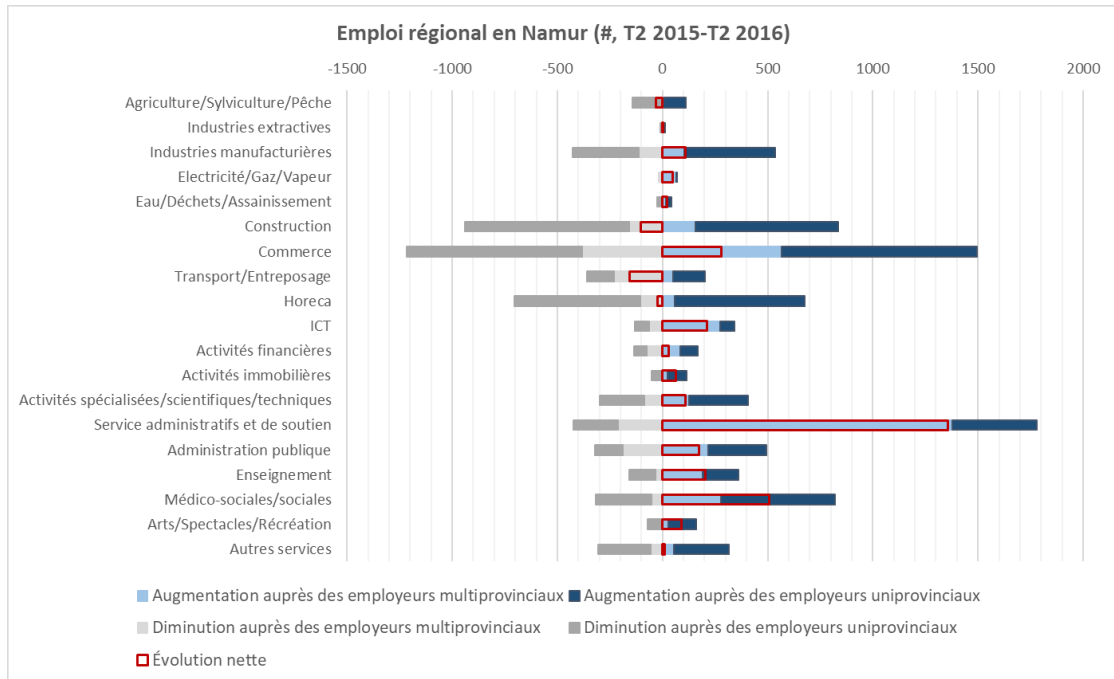
Graphique 25



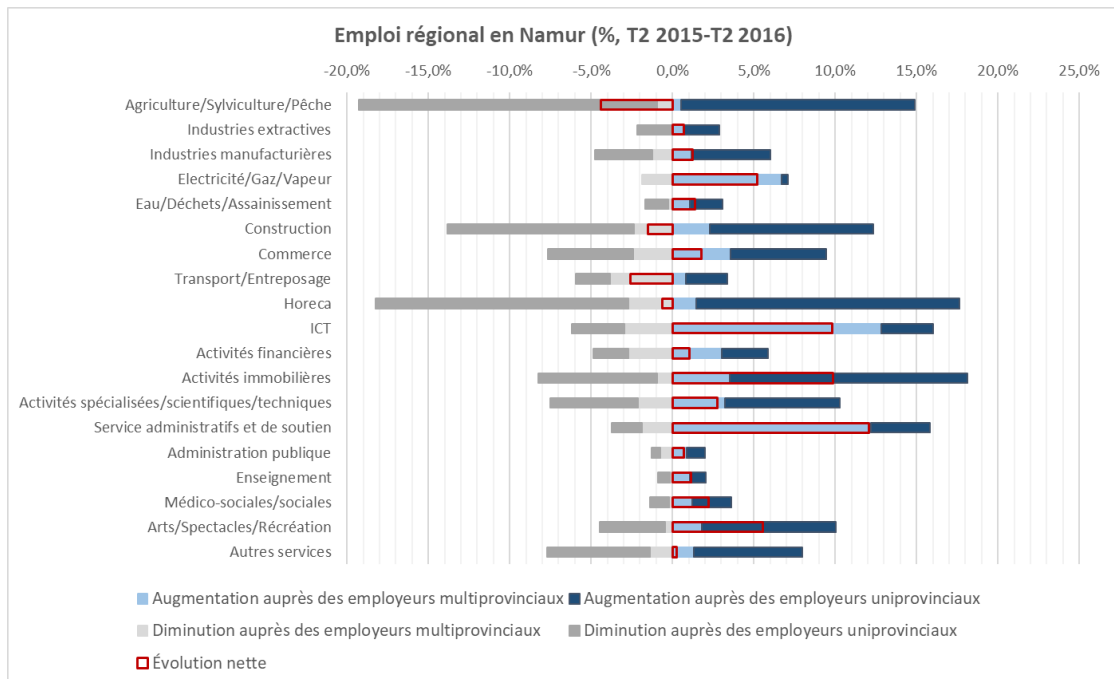
Graphique 26



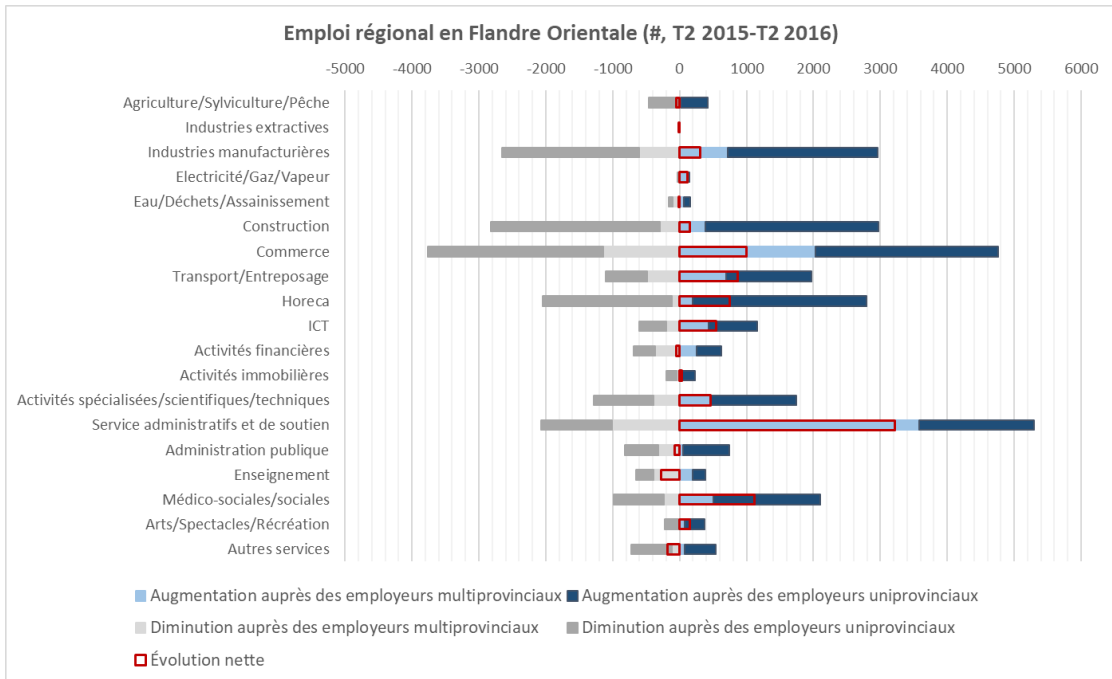
Graphique 27



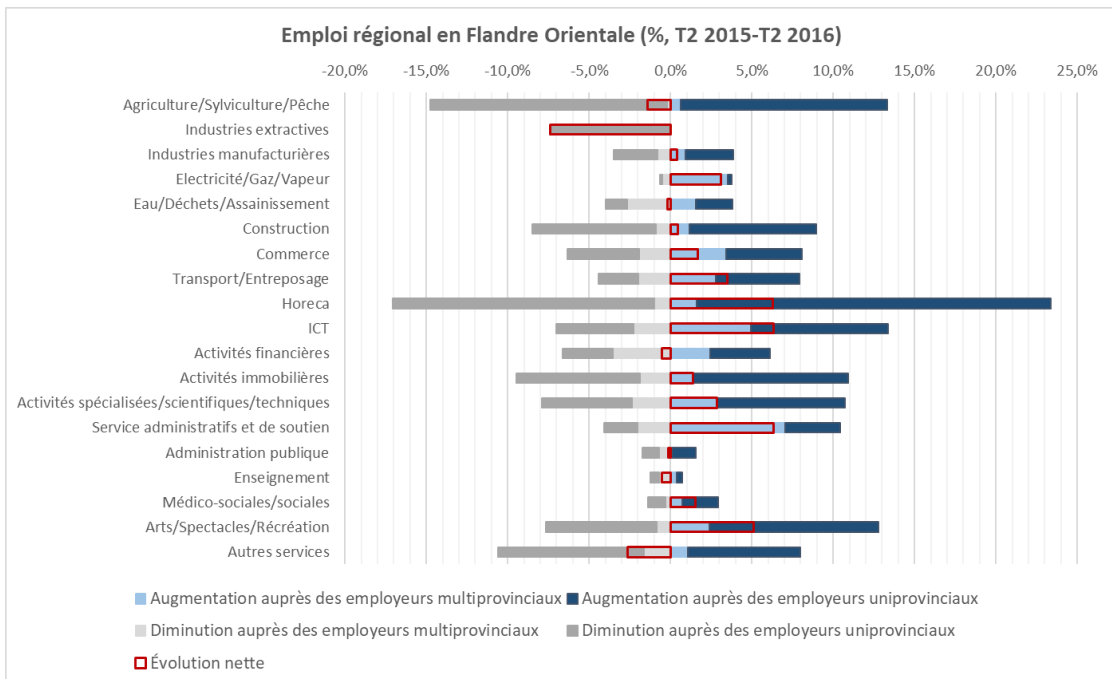
Graphique 28



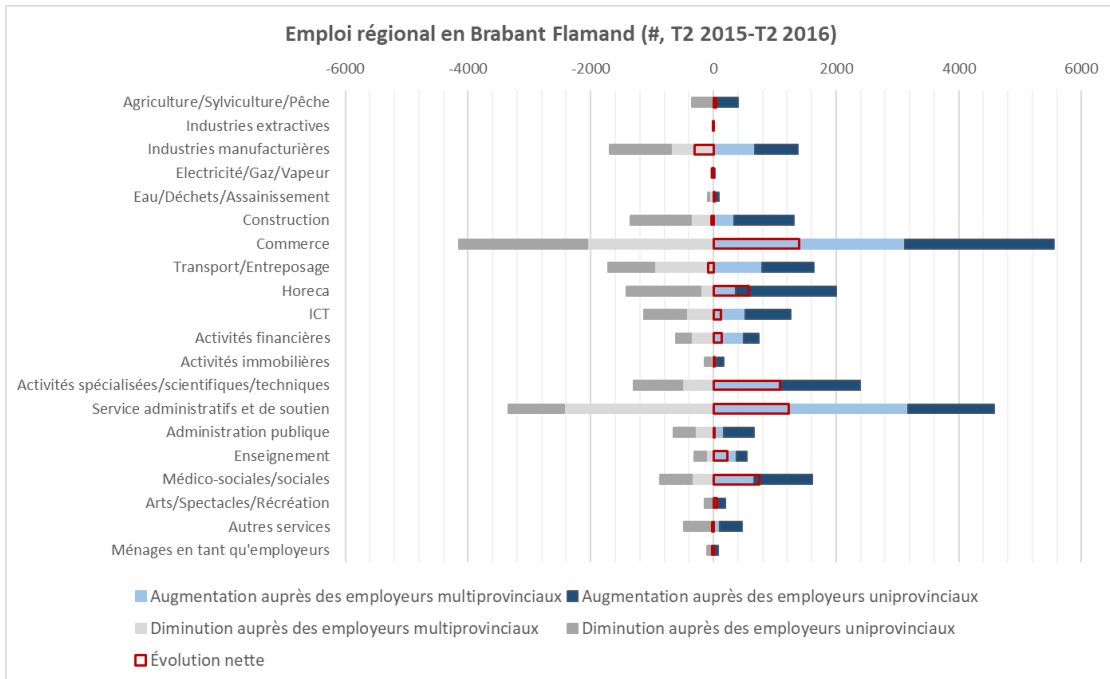
Graphique 29



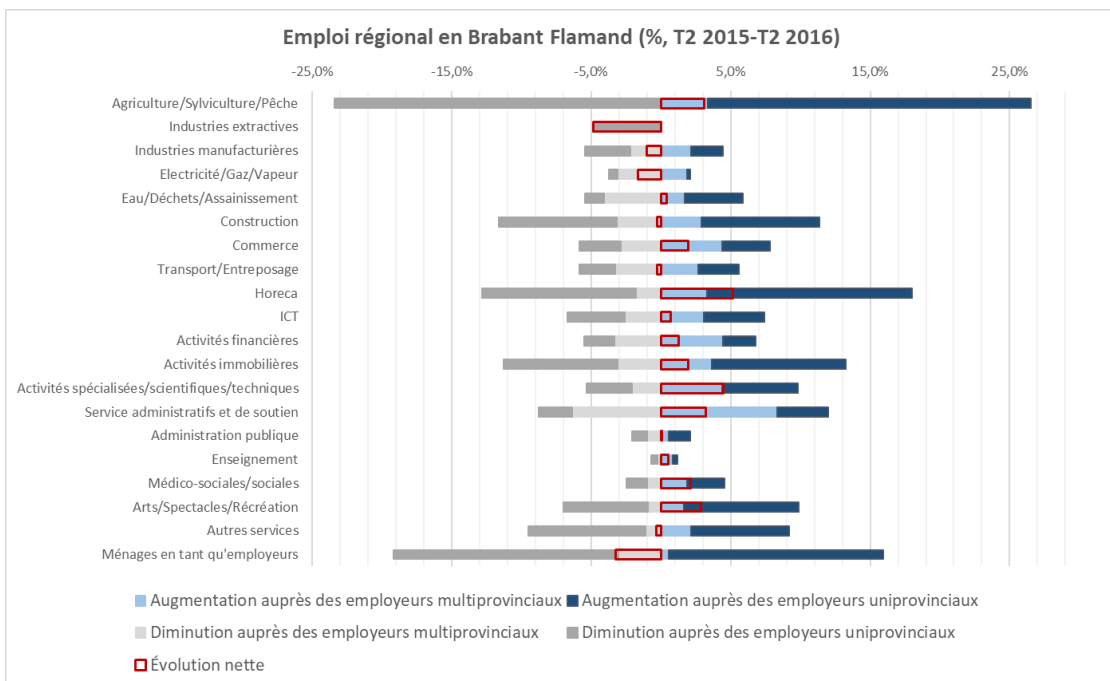
Graphique 30



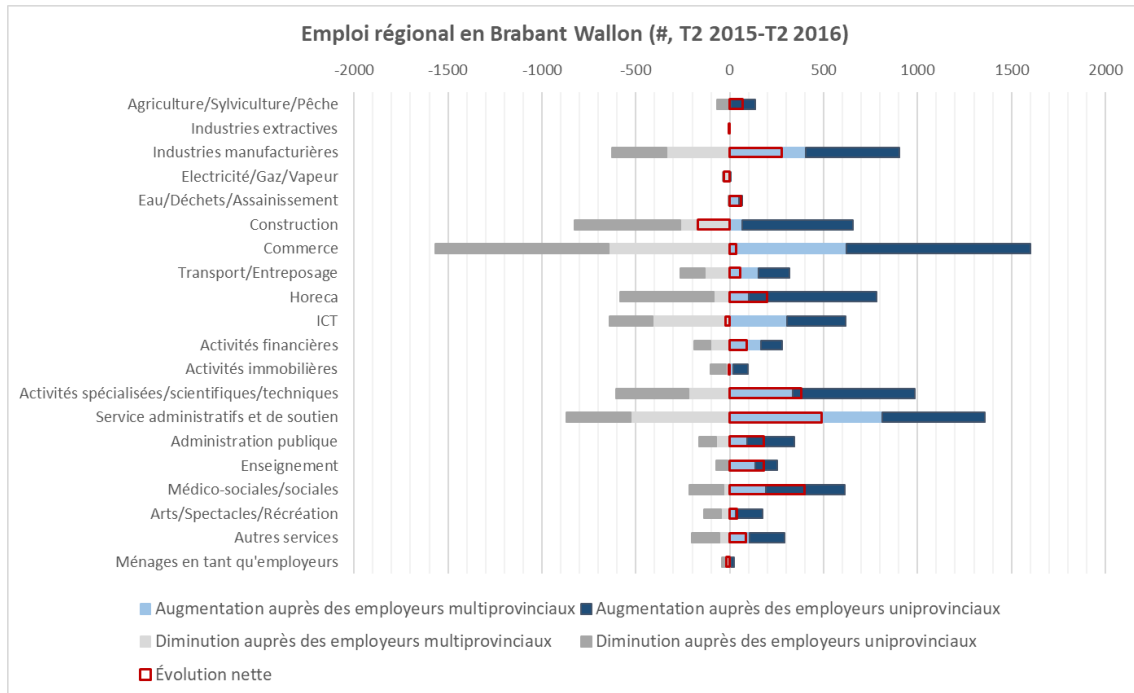
Graphique 31



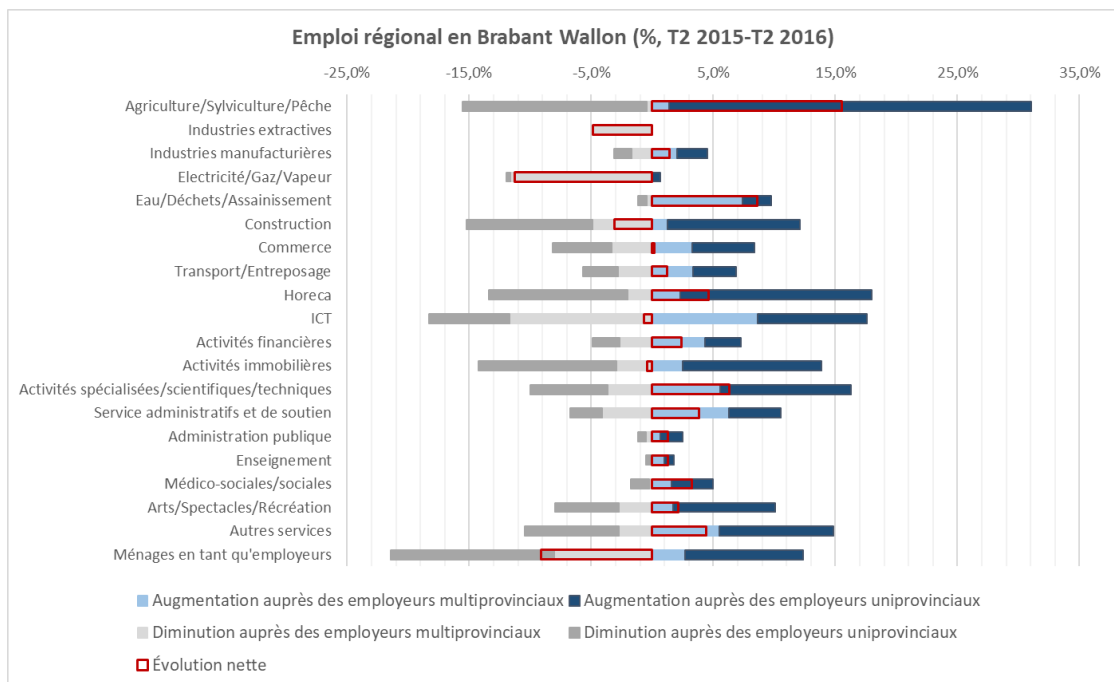
Graphique 32



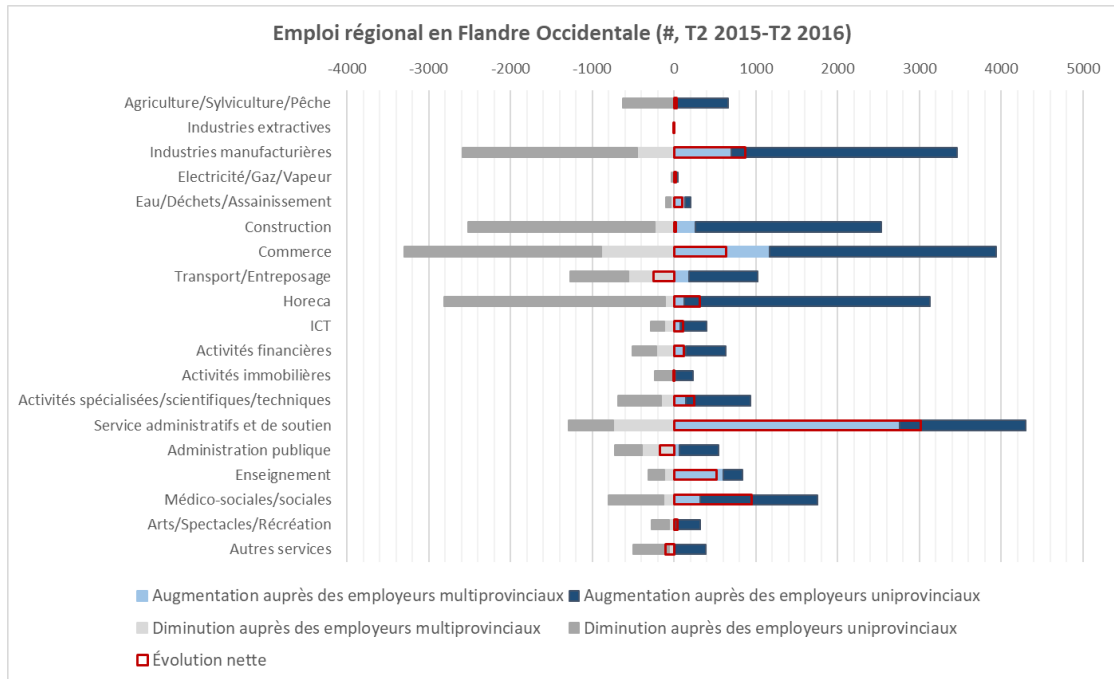
Graphique 33



Graphique 34



Graphique 35



Graphique 36

